Rapport annuel 2017-2018

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Rapport annuel 2017-2018

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418-335-1112
Télécopieur : 418-335-1108
agencech@arfpc.ca
www.arfpc.ca

13 juin 2018

Sommaire

Avis de convocation 7
Ordre du jour 7
Message du président 7
Procès-verbal de l'AGA 2016-2017 8
Rapport d'activité 2017-2018 11
- L'Agence 11
- Structure organisationnelle 11
  - Les membres 11
  - Les comités 12
  - L'équipe 13
  - Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités 14
  - Activités du président et du personnel 15
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) 16
  - Contribution en service des partenaires 16
  - Contribution financière des partenaires 17
- La clientèle 19
- Traitements sylvicoles réalisés 20
  - Faits saillants - Travaux sylvicoles 21
- Volumes récoltés 24
- Performance de l'Agence et des conseillers forestiers 25
- Mise en œuvre du PPMV 2014-2019 29
- Activités de transfert de connaissances aux producteurs 30
- Analyse de friches 31
- Autres activités de l'Agence 32
- Projets dont la réalisation débutera ou se poursuivra en 2018-2019 39
- Annexe 1. État d'avancement des actions du PPMV 2014-2019 par chantier 41

États financiers au 31 mars 2018 47
Prévisions budgétaires 2018-2019 62

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 22e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le 13 juin 2018, à 10 h 30, à la salle de conférence no 2 de la SDE, située au 233, boulevard Frontenac Ouest, 3e étage, à Thetford Mines. Au plaisir de se rencontrer lors de cette journée !

Raymond Cimon
Président

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2017
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 13 juin 2017
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2018-2019
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019
12. Élection des administrateurs pour l'année 2018-2019
    - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
    - 12.2. Élection des administrateurs
    - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
    - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
    - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

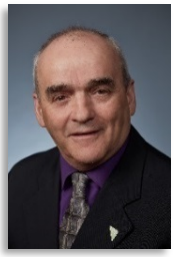

Nous venons de compléter une année un peu plus calme. La nouvelle approche de partenariat basée sur la latitude professionnelle dont le conseiller sur le terrain s'est appropriée, a fait son œuvre et permis d'améliorer les communications de façon significative. Nous travaillons tous dans le même but, soit de permettre au propriétaire de boisé d'être satisfait et heureux de continuer à aménager sa forêt.

Dans le dossier de mobilisation des bois, nous avons été très déçus de la part monétaire que le ministre nous a accordée. Nous avons fait des représentations et avons rencontré le ministre Blanchette qui a eu une bonne écoute pour notre dossier. Il nous a répondu par l'entremise de son sous-ministre pour nous informer que la répartition budgétaire serait basée dans l'avenir en fonction de la cible établie dans l'année 1 de la mobilisation des bois.

Personnellement, je suis heureux de constater l'harmonie qui règne au conseil d'administration. Les partenaires sont très positifs et ont été de l'avant pour la mise en place d'un comité de mobilisation des bois. Un budget a été engagé et nous avons procédé à une première étape dans le dossier en embauchant un chargé de projet qui a rencontré tous les intervenants de notre région. De bons points ont été priorisés et seront mis de l'avant, au cours de la prochaine année.

Je remercie le ministre de nous avoir octroyé à la fin mars une enveloppe de 2,5 millions de dollars pour nous permettre, au cours des trois prochaines années, d'augmenter le niveau de la récolte de bois pour l'industrie.

En conclusion, ce fut une année où le président a été moins actif à l'extérieur, mais présent sur les comités de travail. Je remercie le personnel de l'Agence pour leur support et le bon travail accompli. Un gros merci aux administrateurs qui sont présents et très actifs, en particulier lors des discussions au sein du conseil d'administration. Un merci très spécial à ceux qui nous quittent et qui ont œuvré pendant plusieurs années au conseil d'administration. Je souhaite que nous ayons une excellente année et que nous atteignions nos objectifs forestiers.

PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2016-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGTIÈME-ET-UNIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Mardi 13 juin 2017

Procès-verbal de la vingt-et-unième réunion ordinaire des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le mardi 13 juin 2017, à 10 h 30, à la salle de conférence nº 2 de la SDE de Thetford Mines, sous la présidence de M. Raymond Cimon.

Sont présents :

Représentants	**Organismes**
Membres délégués	
M. Alain Brouard	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
M. Jean-Pierre Dansereau	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Marco Guay	Clermond Hamel Ltée
M. Gilles Gosselin	Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
M. Henri Gagné	MRC Robert-Cliche
M. Raymond Cimon	MRC des Appalaches
M. Bernard Ouellet	MRC Lotbinière
M. Normand Roy	MRC Beauce-Sartigan
M. André Emery	Groupement forestier Chaudière inc.
M. Steve Pomerleau	Groupement forestier de Beauce-Sud inc.
M. Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Robert Paquet	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Éric Cliche	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Membres	
M. Camil David	MRC des Appalaches
M. Gaston Martineau	Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.
M. Martin Larrivée	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Invités	
M. Richard Labrie	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Mme Julie Gagné	Employée de l'Agence Chaudière
M. Richard Morin	Employé de l'Agence Chaudière
Mme Bérénice Doyon	Employée de l'Agence Chaudière
Mme Marie-Lou Deschênes	Employée de l'Agence Chaudière
Mme Karol-Ann Fortier Guay	Employée de l'Agence Chaudière

IL Y A QUORUM

1. Ouverture de l'assemblée

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte par le président, M. Raymond Cimon. Un mot de bienvenue est prononcé.

2. Lecture de l'avis de convocation

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

RÉSOLUTION 21-AG-128
concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 13 juin 2017

Il est proposé par Alain Brouard, appuyé par Martin Ladouceur et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, le point 13, affaires diverses, restant ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2016
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 14 juin 2016
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
8. Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2017-2018
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018
12. Élection des administrateurs pour l'année 2017-2018
    - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
    - 12.2. Élection des administrateurs
        - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
        - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
        - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Mot du président

Le président procède à la lecture du *Mot du président*.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2016

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 juin 2016 ayant été transmis par courriel à tous les membres de l'Agence lors de la convocation de l'AGA, le 12 mai dernier, le président demande à l'assemblée de ne pas en faire la lecture.

RÉSOLUTION 21-AG-129
concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2016

Il est proposé par Jean-Pierre Dansereau, appuyé par Marco Guay et résolu unanimement d'adopter, avec dispense de lecture, le procès-verbal tout en apportant la modification suivante :

Point 13. Affaires diverses
13.1 Dossier sur la mobilisation des bois

M. Robert Blais mentionne l'augmentation dans les autres agences concernant la mobilisation des bois, mais que la région Chaudière demeure une bonne région dans ce dossier.

Par

M. Robert Blais mentionne que plusieurs agences ont de la difficulté à rencontrer les objectifs fixés pour la mobilisation des bois contrairement à la situation qui prévaut dans notre territoire d'agence.

Adoptée

6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 14 juin 2016

Aucune résolution de l'AGA du 14 juin 2016 ne demandait un suivi particulier.

7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

Le directeur M. Alain Marcoux passe en revue l'ensemble des activités réalisées au cours de la dernière année.

RÉSOLUTION 21-AG-130
concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2016-2017

Il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par M. André Emery et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activité 2016-2017.

Adoptée

8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

Le président M. Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers. Il précise que les états financiers ont été présentés et adoptés par le conseil d'administration.

9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

RÉSOLUTION 21-AG-131
concernant la ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

Il est proposé par M. Alain Brouard, appuyé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Adoptée

10. Nomination des auditeurs pour l'année 2017-2018

RÉSOLUTION 21-AG-132
concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2017-2018

Il est proposé par M. Normand Roy, appuyé par M. Steve Pomerleau et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2017-2018, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018

Le président présente le budget de l'Agence pour l'année 2017-2018.

RÉSOLUTION 21-AG-133
concernant l'adoption du budget pour l'année financière 2017-2018

Il est proposé par M. Éric Cliche, appuyé par M. Marco Guay et résolu unanimement d'adopter le budget pour l'année 2017-2018, tel que présenté.

Adoptée

12. Élection des administrateurs pour l'année 2017-2018

12.1 Nomination du président et de la secrétaire d'élection

RÉSOLUTION 21-AG-134
concernant la nomination du président et de la secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Raymond Cimon, appuyé par M. André Emery, de nommer M. Alain Marcoux à titre de président d'élection et M. Raymond Cimon comme secrétaire d'élection.

Adoptée

12.2 Élection des administrateurs

12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection. M. Henri Gagné et M. Bernard Ouellet ont été désignés par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection. M. Jean-Pierre Dansereau et M. Gaston Martineau ont été désignés par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.3 Représentants des industries (3 postes)
Pour cette catégorie, aucune mise en candidature n'a été effectuée.

RÉSOLUTION 21-AG-135
concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2017-2018

Il est proposé par M. Marco Guay, appuyé par M. Martin Larrivée et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées aux postes d'administrateurs de l'Agence.

Adoptée

13. Affaires diverses
Aucun sujet n'est mis en discussion.

14. Levée de l'assemblée
RÉSOLUTION 21-AG-136
concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Éric Cliche, appuyé par M. Normand Roy et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 11 h 50.

Adoptée

Raymond Cimon, Président

Alain Marcoux, Secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018

L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MFFP, l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence, qui est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares), est situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Les Appalaches et Beauce-Sartigan définissent le territoire administratif de l'Agence qui occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478 km^2).

Pour réaliser son mandat, l'Agence intervient par la mise en œuvre de son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière (PPMV) et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière qui s'adressent aux producteurs forestiers.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LES MEMBRES

L'Agence s'acquitte de ses mandats, en concertation avec ses partenaires. Trois catégories de membres font partie des partenaires : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de l'année 2017-2018, l'Agence comptait 62 membres. Une cotisation annuelle de 25 $ est demandée, sauf aux membres d'office (13) qui en sont exemptés.

MONDE MUNICIPAL (40 MEMBRES)

- MRC Beauce-Sartigan
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC Lotbinière
- MRC Robert-Cliche
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de Lotbinière
- Municipalité de La Guadeloupe
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- Municipalité d'Issoudun
- Municipalité de Saint-Agapit
- Municipalité de Saint-Alfred
- Municipalité de Saint-Apollinaire
- Municipalité de Leclercville
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce
- Municipalité de Sainte-Croix
- Municipalité de Saint-Flavien
- Municipalité de Saint-Fortunat
- Municipalité de Saint-Frédéric
- Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
- Municipalité de Saint-Julien
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saints-Anges
- Municipalité de Sainte-Hénédine
- Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Vallée-Jonction
- Municipalité de St-Victor
- Municipalité de Saint-Benoit-Labre
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Beaulac-Garthby
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Ville de Disraeli
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Thetford Mines

ORGANISATIONS RECONNUES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS (7 MEMBRES)

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic Inc.
- Groupement forestier Chaudière Inc.
- Groupement forestier de Beauce-Sud Inc.
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

MEMBRES D'OFFICE – INDUSTRIES (13 MEMBRES)

- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Bois Franc-Nord Inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fecteau et Frères Inc.
- Jules Martineau (Scierie Jules Martineau)
- Les Produit Forestiers D.G. Ltée (Saint-Côme-Linière)
- Maibec Inc. (Saint-Théophile)
- Mobilier Rustique (Beauce) Inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie BP Inc.
- Scierie Lauzé Inc.
- Scierie Lemieux & Fils Inc.

MEMBRES ASSOCIÉS (2 MEMBRES)

- Conseillers forestiers de la région de Québec
- Services forestiers François Martel Inc.

LES COMITÉS

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé des quatre partenaires de l'Agence. La gestion des dossiers repose sur celui-ci. Les administrateurs contribuent au suivi des dossiers et voient à leur évolution. Chaque administrateur joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires de l'Agence.

Le conseil d'administration a tenu 6 réunions au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.

MONDE MUNICIPAL

Luc Paquet
Présence : 2/2
a remplacé
Normand Roy
Présence : 4/4

Bernard Ouellet
Présence : 6/6

Jacques Soucy
Présence : 1/1
a remplacé
Jean-Marie Pouliot
Présence : 2/4

Luc Provençal
Présence : 1/2
a remplacé
Henri Gagné
Présence : 3/4

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Marco Guay
Présence : 6/6

ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

Robert Paquet
Présence : 6/6
Gaston Martineau
Présence : 6/6
André Emery
Présence 5/6
Jean-Pierre Dansereau
Présence : 4/6

MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS

Stéphane Lebel
Présence : 4/6
Richard Labrie
Présence : 4/6

Comité exécutif : 2 rencontres

Mandat : Analyser toutes questions pour recommandations au CA.

Membres et officiers
Raymond Cimon, président
André Emery, vice-président
Richard Labrie
Marco Guay
Robert Paquet
Alain Marcoux, secrétaire

Comité de transfert de connaissances : 2 rencontres

Mandat : Élaborer le programme de transfert de connaissances aux producteurs forestiers.

Membres
Sylvain Dulac
Caroline Houde
Michel Roy
Bérénice Doyon
Alain Marcoux

Comité de mobilisation des bois : 3 rencontres

Mandat : Préparer un plan d'action sur la mobilisation des bois et sa mise en œuvre.

Membres
Geneviève Turgeon
Louise Roy
Pablo-A Montenero Rousseau
Jacques Thibodeau
Steve Pomerleau
Gaston Martineau
André Emery
Raymond Cimon
Alain Marcoux
Marco Guay
Benoit Beausoleil
Richard Labrie
Jean-Pierre Dansereau
Martin Ladouceur

L'ÉQUIPE

Alain Marcoux
Ingénieur forestier
Directeur

Marie-Lou Deschênes
Ingénieure forestière
Responsable VO

Julie Gagné
Agente administrative
Responsable du
Bureau d'enregistrement

Bérénice Doyon
Biologiste
Responsable multiressources

Richard Morin
Technicien forestier
Vérificateur technique

Karol-Ann Fortier Guay
Technicienne en bioécologie
Assistante de projets
multiressources

LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite 11 conseillers forestiers. Ils offrent de multiples services aux producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence, pour les conseillers forestiers indépendants (CFI), et sur des territoires délimités, pour les groupements forestiers.

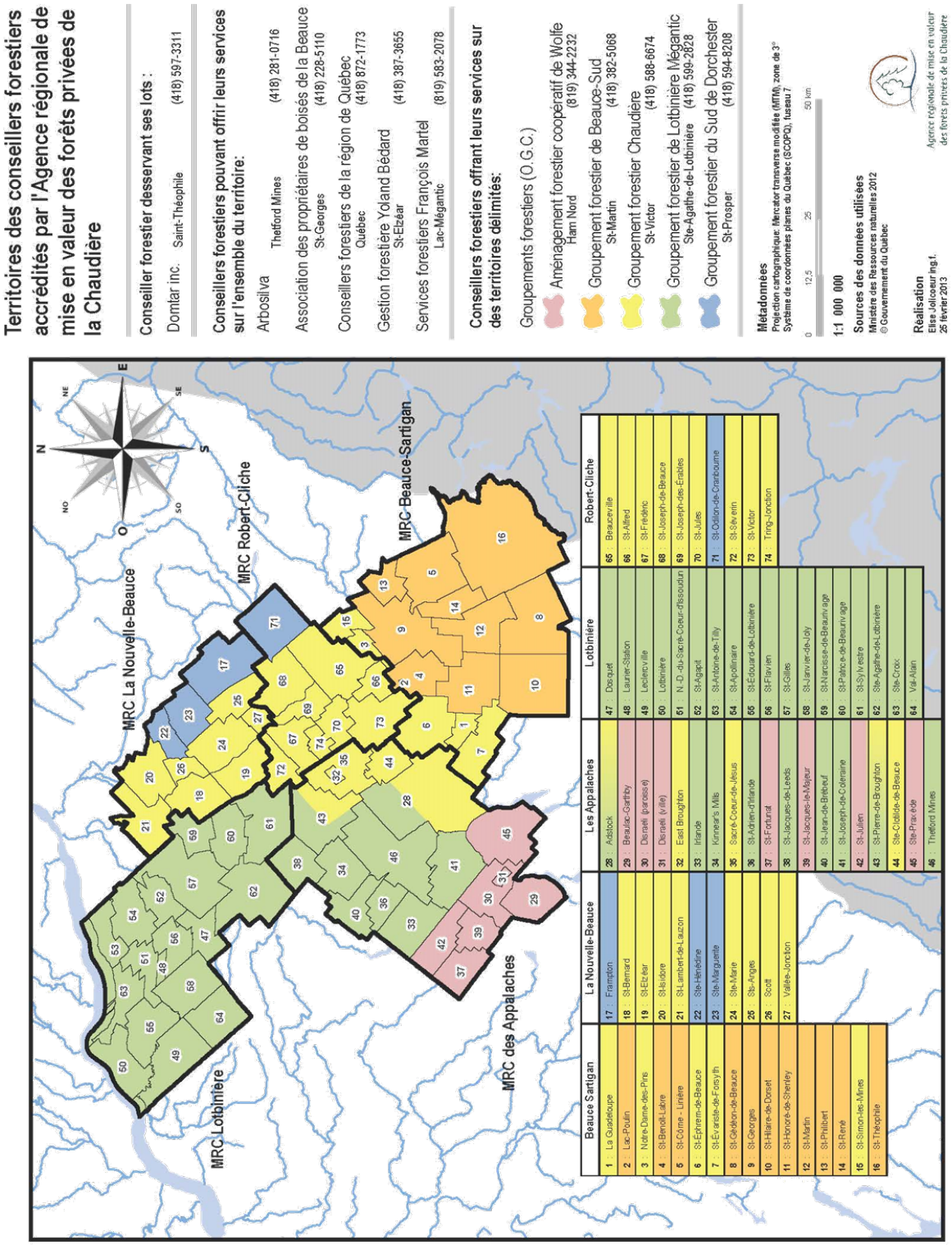

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT ET DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2017-2018, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers et activités tels que :

CONCERTATION

- Comité pour la protection du Grand Lac St-François (1)
- Comité de mobilisation des bois (3)
- Comité de développement agro-alimentaire des Appalaches (4)
- Comité de suivi du PDZA des Appalaches (5)
- Comité aviseur du PDTAA, MRC Nouvelle-Beauce (1)
- Comité de développement régional, MRC Robert-Cliche (1)
- Comité de suivi du PPMV (1)
- Comité de travail pour le projet de suivi des travaux en ravages (1)
- Rencontre d'accréditation des conseillers forestiers (1)
- Rencontre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) (4)
- Rencontre du conseil d'administration (2) et table de concertation (2) de l'organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)
- Rencontre pour le processus d'enregistrement des producteurs forestiers (1)
- Table des Agences (2)

FORMATIONS

- Journée de l'OIFQ
- Formation ArcGis
- Formation Excel
- Formation sur les appellations forestières
- Formation sur les nouveaux outils en foresterie
- Formation de secourisme en milieu de travail

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

- Formation des inspecteurs municipaux de la MRC de Lotbinière (1)
- Formations Aménagement forêt-faune aux propriétaires de boisés pour l'APBB (1) et pour le SPFRQ (1)
- Présentation sur l'aménagement forêt-faune, lors de rencontres d'information (2) dans Portneuf et Jacques-Cartier, dans le cadre du projet *Mon boisé amélioré* du SPFRQ
- Entrevues pour les publications d'articles dans les journaux Beauce-Média, l'Éclaireur Progrès et Le Monde Forestier sur les écosystèmes forestiers exceptionnels de la région

REPRESENTATION

- Rencontre avec M. Laurent Lessard, député de la circonscription de Lotbinière-Frontenac (1)
- Rencontre avec M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (1)

ÉVENEMENTS

- Forum sur le développement durable
- Forum des communautés forestières
- Congrès AFSQ
- Colloque OIFQ, milieux humides et hydriques
- Forum sur les salamandres

SUPPORT AUX ORGANISMES

- Organisation d'une visite d'une plantation et explication du système forestier en terre privée pour les étudiants de l'Université Laval chez un propriétaire forestier, à Saint-Apollinaire
- Caractérisation d'un milieu humide, dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation, pour la MRC des Appalaches
- Confection du volet faunique du plan d'aménagement forêt-faune pour la propriété du Mont Cosmos appartenant à l'Université Laval
- Support technique à la Fédération des producteurs forestiers du Québec concernant le projet de loi sur les milieux humides et ses règlements
- Support technique au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec pour les projets réalisés dans l'habitat des salamandres des ruisseaux
- Nombreux avis techniques pour la réalisation de travaux et de plans d'aménagement forêt-faune aux conseillers forestiers, accrédités ou non, du territoire et des autres régions

De plus, de nombreuses collaborations ont été développées avec, notamment, le MFFP, le MDDELCC, le MTQ, Domtar Inc., Gestion Solifor Inc., la Ville de Saint-Georges, l'Université Laval, la Fondation de la faune du Québec, les quatre organismes de bassins versants du territoire, les clubs d'ornithologie du territoire, la Corporation de l'Observatoire du Mont Cosmos, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, l'Association pour la protection du Lac à la Truite d'Irlande, le Bureau d'écologie appliquée, ainsi que le Parc national de Frontenac.

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PAMVFP)

L'Agence gère plusieurs programmes dont le principal est le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Ce programme finance les ressources nécessaires à la gestion de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités.

CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

L'implication des partenaires est, sans contredit, indispensable pour l'avancement des dossiers de l'Agence. Leur participation en service, en temps et en frais encourus pour les réunions correspond à un montant de 47 765 $.

TABLEAU 1. CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

Partenaires	Participation au conseil d'administration ($)	Participation aux autres comités & services ($)	Total ($)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	2 400	1 500	3 900
MRC Beauce-Sartigan	1 800	900	2 700
MRC La Nouvelle-Beauce	900	-	900
MRC Les Appalaches	-	20 465 [1]	20 465
MRC de Lotbinière	1 800	900	2 700
MRC Robert-Cliche	1 200	900	2 100
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic Inc.(GAFLM)	1 800	600	2 400
Groupement forestier Chaudière Inc. (GFC)	1 500	1 500	3 000
Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)	1 800	1 500	3 300
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	1 200	900	2 100
Groupement forestier de Beauce-Sud Inc. (GFBS)	-	900	900
Industriels (Clermond Hamel Ltée et Domtar Inc.)	1 800	1 500	3 300
Total	**16 200 $**	**31 565 $**	**47 765 $**

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 19 865 $ représente la valeur annuelle du loyer.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

LE MFFP

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec attribue annuellement à l'Agence un financement régulier afin de réaliser des travaux sylvicoles selon de saines pratiques d'intervention, et ce, dans une perspective d'aménagement durable. En 2017-2018, le montant s'élevait à 2 457 495$.

L'Agence a également reçu une subvention de 2 505 000$ pour réaliser des travaux supplémentaires sur une période de 3 ans.

L'INDUSTRIE

Les industries forestières s'approvisionnent en fibre par l'entremise de nos forêts privées régionales. La liste suivante présente les industries ayant versé leur contribution financière au cours de l'année 2017-2018 :

- Arbec Inc. (Produits Forestiers)
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré
- Blanchette & Blanchette
- Bois Daaquam Inc.
- Bois de sciage Lafontaine Inc.
- Carrier Bégin Inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Commonwealth Plywood Ltée
- Domtar Inc., Usine de Windsor
- Fontaine Inc.
- Maibec Inc., St-Pamphile
- Maibec Inc., St-Théophile
- Masonite International Corporation – Megantic Manufacturing Inc.
- J.M. Champeau Inc. (2006)
- Kruger Wayagamack Inc.
- Le spécialiste du bardeau de cèdre Inc.
- Les Industries Picard et Poulin Inc.
- Les Bois Poulin Inc.
- Matériaux Blanchet Inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) Inc.
- Multibois F.L. Inc.
- Produits forestiers D.G.
- Scierie Alexandre Lemay et fils Inc.
- Scierie Arbotek Inc.
- Scierie Dion et fils Inc.
- Scierie Lapointe et Roy Ltée
- Scierie Lauzé Inc.
- Scierie Tech Inc.
- Stella-Jones Inc.
- Vexco Inc.

TABLEAU 2. CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE PAR TYPE D'USINE

Usines de sciage	84%	463 583 $
Usines de pâte et papier	16%	84 660 $
Total		548 243 $

CONTRIBUTION ($) PROVENANT DE L'INDUSTRIE, PAR TYPE D'USINE

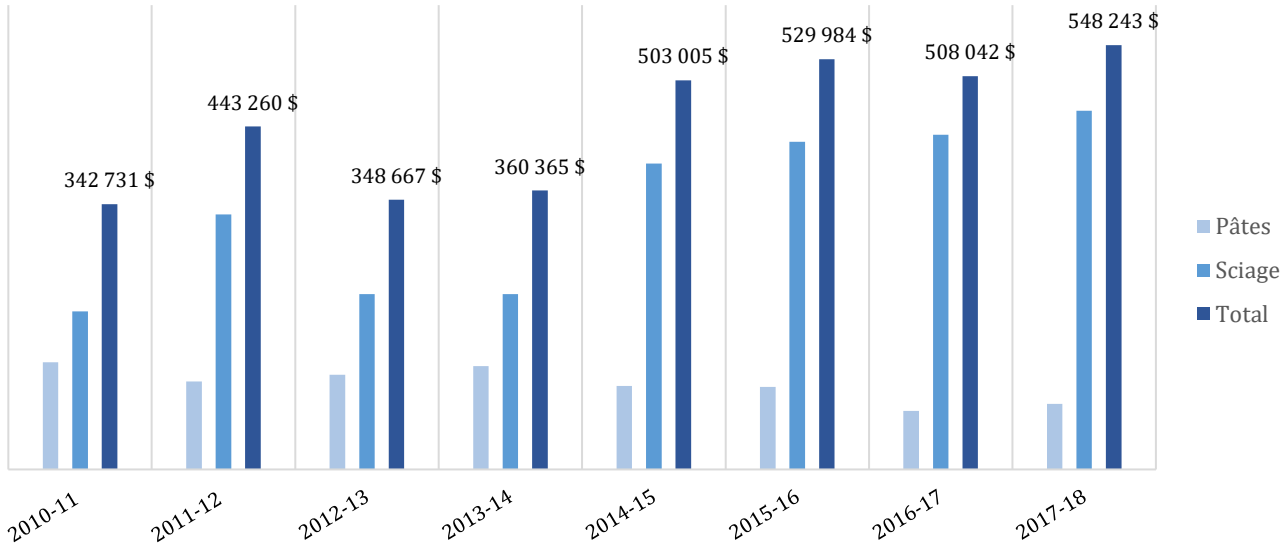

TABLEAU 3. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE PAR MRC

MRC Beauce-Sartigan	25%	139 310 $
MRC La Nouvelle-Beauce	13%	72 377 $
MRC Les Appalaches	33%	177 803 $
MRC Lotbinière	13%	69 411 $
MRC Robert-Cliche	16%	89 341 $
Total		**548 243 $**

TABLEAU 4. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE SELON LES GROUPEMENTS D'ESSENCES, PAR MRC

MRC	SE	THO	PIB-PIR	AR	FM	FD	Total (m^3)
MRC Beauce-Sartigan	120 979	6 324	3 107	60	2 795	2 680	135 944
MRC La Nouvelle-Beauce	54 335	3 286	4 759	27	2 504	608	65 519
MRC Les Appalaches	153 742	3 675	2 008	28	9 526	8 219	177 198
MRC Lotbinière	45 047	1 714	2 286	1 071	10 497	6 598	67 213
MRC Robert-Cliche	72 076	3 459	4 824	11	3 297	600	84 268
Total (m^3)	**446 179**	**18 459**	**16 983**	**1 198**	**28 619**	**18 705**	**530 142**
POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (m^3/an)	**498 809**	**95 843**			**73 926**	**409 577**	**1 078 155**
	89 %	**38 %**			**39 %**	**5 %**	**49 %**

LA CLIENTÈLE

Ce sont 450 propriétaires forestiers qui ont bénéficié du programme de mise en valeur des forêts privées ainsi que du programme de mobilisation des bois (tableau 5). Ce nombre représente 10,8 % des 4 135 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence. L'aide financière moyenne par propriétaire est de 5 465 $.

TABLEAU 5. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE ATTRIBUÉE AUX PROPRIÉTAIRES PAR CONSEILLER FORESTIER

Conseiller forestier	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne ($)	Total ($)
Gr. Agro-For. Lotbinière-Mégantic	68	5 369	365 090
Gr. For. Chaudière	73	6 832	498 719
Gr. For. Beauce-Sud	66	5 970	394 009
Gr. For. Dorchester	8	4 718	37 747
A.F.C.W.	32	5 350	171 215
A.P.B.B.	151	4 364	658 893
Arbosilva	10	2 586	25 857
G.F.Y.B.	5	5 017	25 085
S.F.F.M.	3	2 327	6 981
C.F.R.Q.	33	7 852	259 106
Domtar	1	16 641	16 641
Total ($)	**450**	**5 465 $**	**2 459 343 $**

La répartition du nombre de propriétaires actifs est semblable à l'an dernier (tableau 6).

TABLEAU 6. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE PAR TERRITOIRE DE MRC

MRC	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne ($)	Total ($)	Total (%)
Beauce-Sartigan	152	5 814	883 697	36
La Nouvelle-Beauce	43	4 581	196 967	8
Les Appalaches	136	6 192	842 058	34
Lotbinière	53	5 090	269 794	11
Robert-Cliche	66	4 043	266 827	11

TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS

TABLEAU 7. RÉPARTITION DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR PROGRAMME

Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Mobilisation des bois		Total	
	Ha	$	Ha	$	Ha	$
Préparation de terrain	261	224 666	8	7 134 $	268	231 800
Reboisement						
Plantation	570 229 plants	274 133	-	-	570 229 plants	274 133
Regarni[1]	42 998 plants	24 226	-	-	42 998 plants	24 226
Entretien de plantation	414	619 932	-	-	414	619 932
Travaux non commerciaux						
Dégagement peuplement naturel	19	28 065	-	-	19	28 065
Éclaircie précommerciale systématique	77	95 705	-	-	77	95 705
Travaux commerciaux						
Première éclaircie commerciale résineuse peuplement naturel	55	68 760	10	13 611	65	82 371
Première éclaircie commerciale résineuse plantation	390	503 673	121	165 789	511	669 461
Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et rouge	3	3 470	-	-	3	3 470
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	10	10 806	2	1 714	12	12 520
Jardinage résineux	24	22 486	-	-	24	22 486
Jardinage feuillus d'ombre	51	44 994	20	16 871	72	61 866
Coupe progressive résineuse	103	91 898	14	11 926	117	103 824
Coupe progressive feuillus d'ombre	4	3 600	-	-	4	3 600
Coupe de récupération	20	19 430	-	-	20	19 430
Martelage	603	86 463	112	15 957	715	102 421
Aide technique à la mobilisation des bois	253	54 570	239	49 463	492	104 034
Total général[2]	**2288**	**2 176 877 $**	**526**	**282 466 $**	**2814**	**2 459 343 $**

1- Inclus l'enrichissement
2- Exclut le nombre de plants dans la colonne Ha

FAITS SAILLANTS

TRAVAUX SYLVICOLES

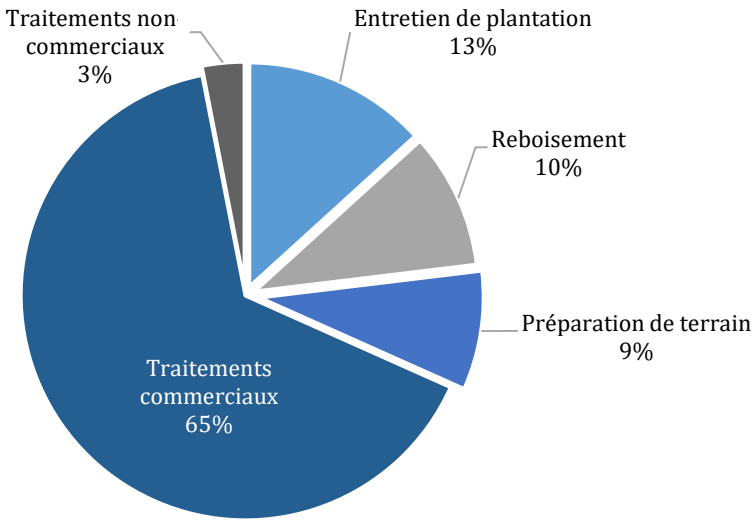

RÉPARTITION PAR GROUPE DE TRAITEMENT SELON LA SUPERFICIE (HA)

- Les travaux commerciaux représentent 65 % des superficies traitées en 2017, en baisse de 15 % par rapport à l'an dernier.
- La proportion des travaux de reboisement par rapport à l'ensemble des travaux est passée de 5 % en 2016 à 10 % cette année.
- Les entretiens de plantation ont également augmenté de 44 %.

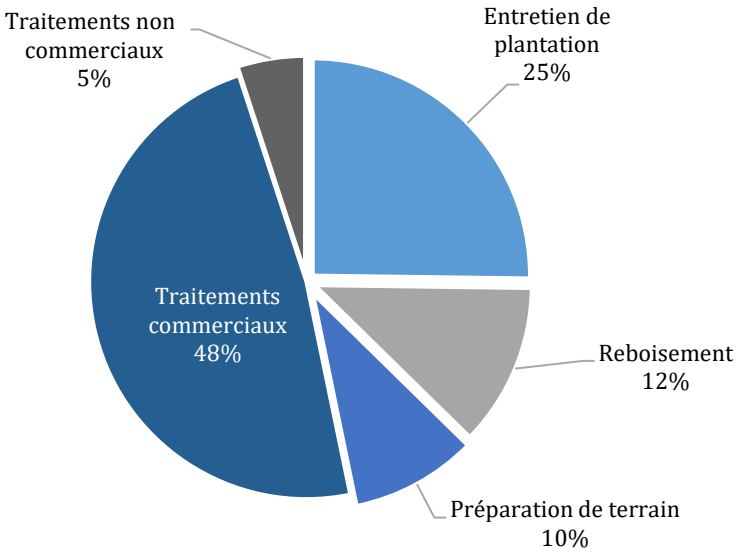

RÉPARTITION PAR GROUPE DE TRAITEMENT SELON LA SOMME INVESTIE ($)

- Une diminution de 24 % des sommes investies dans le groupe des traitements commerciaux est observée par rapport à l'an dernier.
- Les travaux en chaîne (groupe de travaux 05-06-07) ont augmenté de 47 % en 2017.

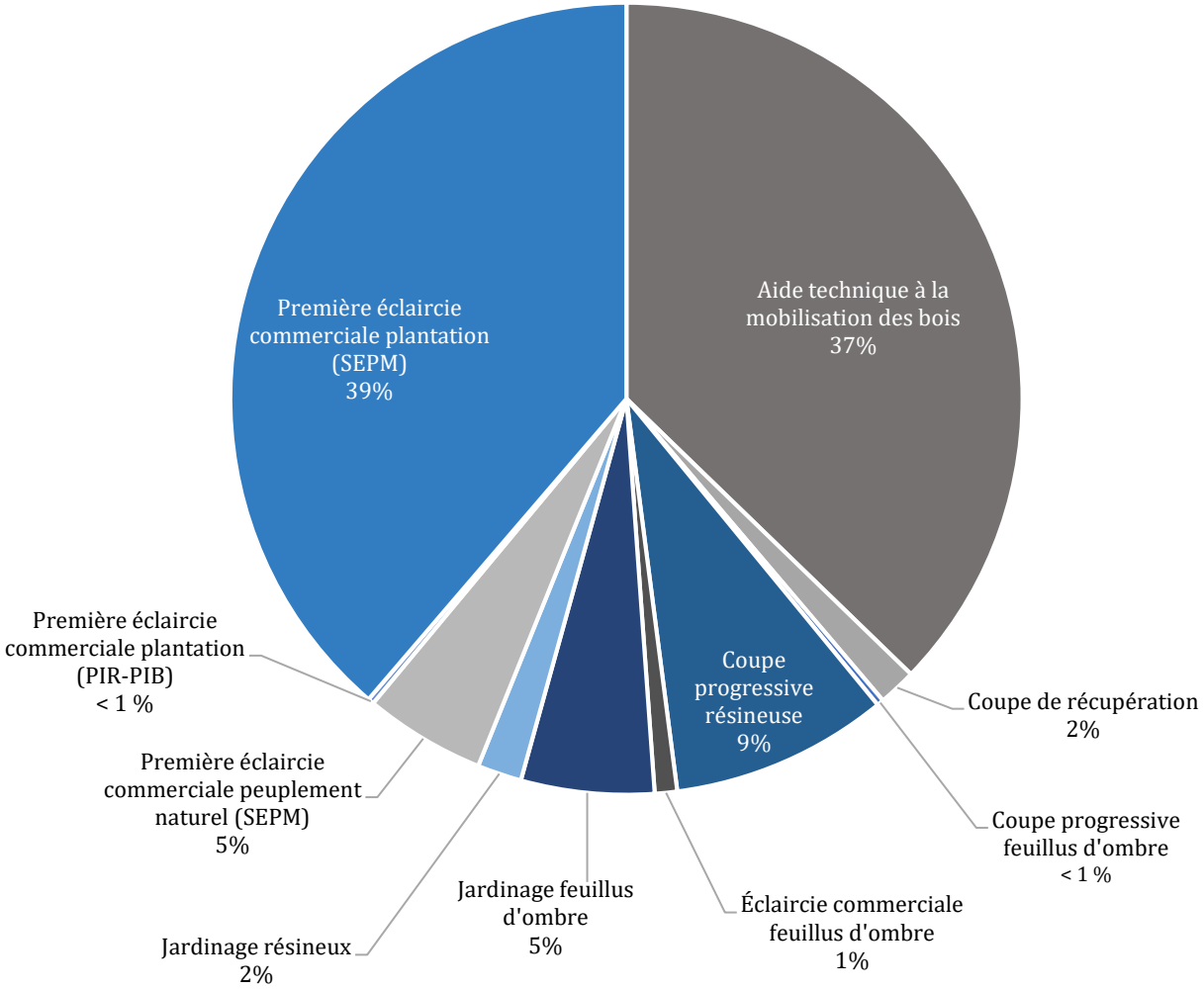

RÉPARTITION DES TRAVAUX COMMERCIAUX SELON LA SUPERFICIE (HA)

- La première éclaircie commerciale en plantation résineuse a connu une hausse de 30 % des superficies traitées.
- La première éclaircie commerciale dans les peuplements naturels a diminué de 67 % en superficie traitée.

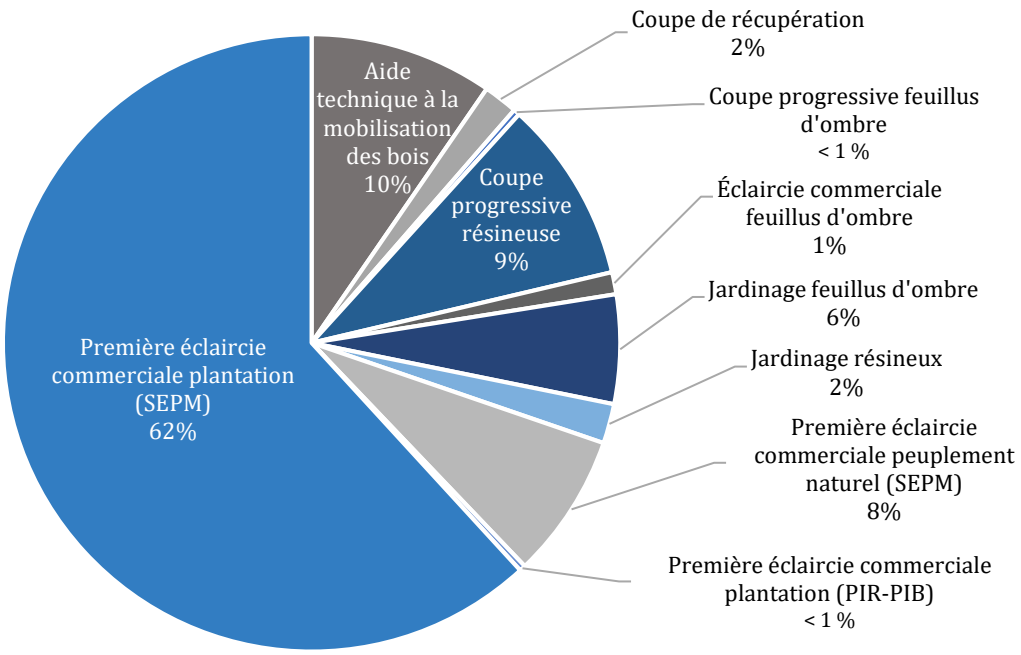

RÉPARTITION DES TRAVAUX COMMERCIAUX SELON LES SOMMES VERSÉES ($)

- Une baisse de 64 % des sommes investies dans la première éclaircie commerciale des peuplements naturels.
- L'éclaircie commerciale représente 70 % des sommes investies dans les peuplements résineux.

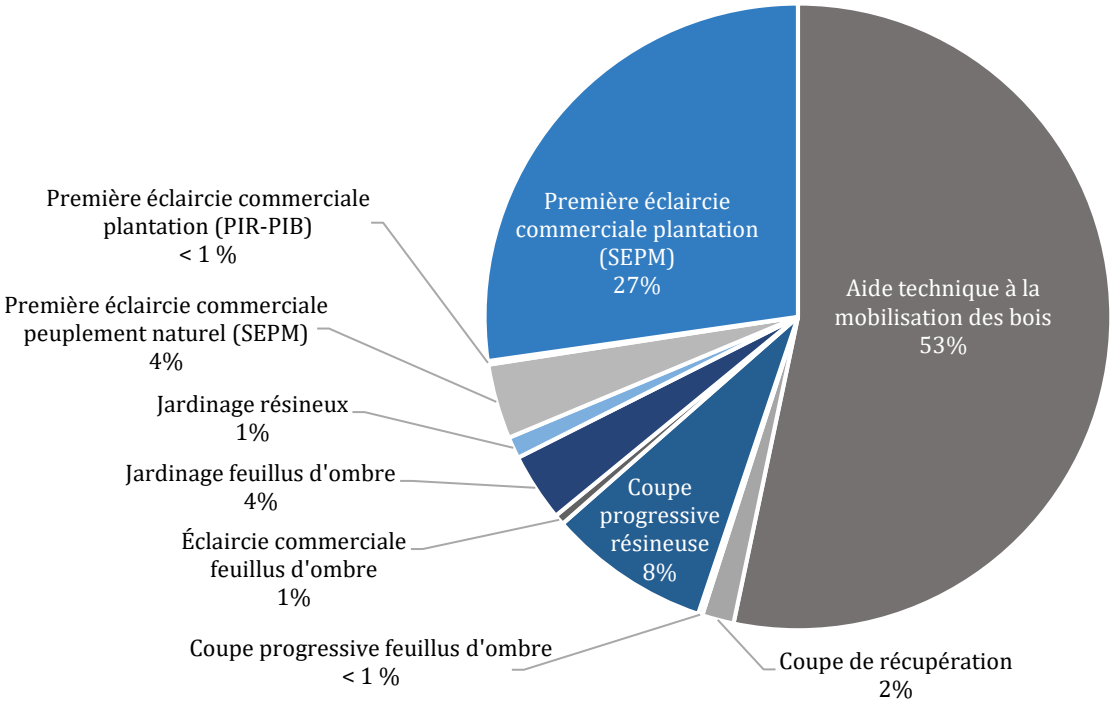

RÉPARTITION DES TRAVAUX COMMERCIAUX SELON LE VOLUME (M^3)

- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'aide technique à la mobilisation (53 %).

VOLUMES RÉCOLTÉS

Les volumes récoltés à la suite des traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le tableau 8.

Les résultats découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers. En 2017, le volume moyen récolté par hectare a augmenté de 53 %, à 81 m^3/ha.

TABLEAU 8. VOLUMES RÉCOLTÉS (M^3)

Programmes	Éclaircie commerciale de plantations résineuses		Autres travaux commerciaux – peuplements résineux		Travaux d'éducation peuplements feuillus		Total	
	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume
Programme d'aide de la forêt privée	393	22 346	455	47 269	65	3 026	914	72 641
Programme de mobilisation des bois	121	7 022	263	25 820	22	1 553	406	34 395
Total	**514**	**29 368**	**719**	**73 089**	**87**	**4 579**	**1320**	**107 036**
Moyenne	57 m^3/ha		102 m^3/ha		52 m^3/ha		81 m^3/ha	

Le programme de mobilisation des bois

En lien avec la mobilisation des bois qui constitue un des enjeux identifiés dans la planification stratégique 2015-2019 du MFFP, les objectifs du programme de mise en valeur sont axés davantage vers une augmentation de la récolte de bois. À cet égard, un montant supplémentaire de 6 M$ par année, pendant deux ans, a été alloué aux agences dans le cadre du programme de mobilisation des bois.

Le territoire de la Chaudière s'est vue accorder une somme de 282 697 $, ce qui a permis de récolter 34 395 m^3 de bois pour une superficie de 406 hectares en travaux commerciaux.

PERFORMANCE DE L'AGENCE ET DES CONSEILLERS FORESTIERS

La prochaine section présente les résultats associés aux six critères de performance des conseillers forestiers, soit :

1. La vérification des prescriptions sylvicoles ;
2. La vérification opérationnelle des traitements sylvicoles réalisés ;
3. Le suivi des plantations ;
4. Le respect de la programmation de l'Agence ;
5. Les initiatives des conseillers forestiers en santé et sécurité au travail ;
6. L'évaluation de la qualité des documents.

Critère 1 : Vérification des prescriptions sylvicoles

Ce critère permet de vérifier que les prescriptions sylvicoles, pour les travaux de préparation de terrain en vue d'un reboisement ou d'un entretien de plantation, respectent les objectifs définis par l'Agence et le MFFP. Ce critère peut être vérifié avant ou après traitement.

Le tableau 9 présente le nombre de dossiers soumis à l'Agence au cours de la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1er novembre 2016 et le 31 octobre 2017, pour la préparation de terrain, le reboisement et l'entretien de plantation. Le nombre de dossiers vérifiés est de 55 sur un total de 337. La proportion de dossiers vérifiés pour ces groupes est plus élevée par rapport à l'an dernier tant au niveau du nombre que pour la valeur des travaux.

L'indicateur est le nombre de prescriptions acceptées par l'Agence. La cible est de 100

TABLEAU 9. VALEUR DES DOSSIERS SOUMIS ET VÉRIFIÉS POUR TROIS GROUPES D'ACTIVITÉS

Groupe d'activités	Dossiers soumis			Dossiers vérifiés								
				Nombre			Valeur			Quantité de travaux		
	Nombre	Valeur ($)	Quantité (ha, km, milliers plants)	2017-2018		2016 - 2017	2017-2018		2016 - 2017	2017-2018		2016 - 2017
				Nb	%	%	$	%	%	ha, km, plants	%	%
Préparation de terrain (ha)	84	254 601	284	14	17	14	41 197	16	10	41	14	8
Entretien de plantation (ha)	143	589 403	402	29	20	11	107 777	18	14	75	19	13
Reboisement (1000 plants)	110	300 637	619	12	11	13	42 553	14	14	89	14	14
Total	**337**	**1 144 641**	**-**	**55**	**16**	**9**	**191 527**	**17**	**12**	**-**	**-**	**-**

Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1er novembre 2016 et le 31 octobre 2017, il y a eu deux dossiers vérifiés après traitement qui étaient partiellement inadmissibles à une aide financière. En effet, le groupe de préparation de terrain comprend deux rapports d'exécution où des secteurs n'étaient pas traités. Le tableau 10 (Synthèse de la qualité et des réclamations par groupe d'activités) présenté au critère 2 « Vérification opérationnelle », montre que la qualité vérifiée moyenne pondérée est de 96,9 % dans le groupe de la préparation de terrain et de 93,2 % pour les entretiens de plantation, alors que le seuil de qualité exigée est de 95 % et 90 %. Enfin, la qualité vérifiée moyenne pondérée pour le reboisement est de 93,2 % avec un seuil à 85 %. L'Agence confirme que les prescriptions de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation rencontrent les objectifs poursuivis dans le cahier d'instructions techniques 2016-2017 et dans le cahier de références techniques produit par le MFFP en 2017.

Critère 2 : Vérification opérationnelle des travaux sylvicoles réalisés

Cette année, la vérification opérationnelle a porté sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre des nouvelles normes techniques du MFFP instauré en 2016. Les dossiers présentés dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Programme de mobilisation des bois (PMB) ont été vérifiés simultanément. Au total, ce sont 1005 dossiers (rapports d'exécution) qui ont été soumis à l'Agence dans les deux programmes. La période de vérification opérationnelle (VO) 2017-2018 s'est déroulée du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Le pourcentage de VO, basé uniquement sur la sélection aléatoire des dossiers, est de 15 %. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés. La vérification opérationnelle des travaux après traitement inclut toutes les activités à l'exception des demandes d'avis technique. Le résultat global de la qualité demeure très bon et relativement stable depuis les trois dernières années. En 2017-2018, on obtient une qualité moyenne pondérée de 98 % alors qu'en 2016-2017, le résultat était de 94,2 % (tableau 10).

Le groupe des traitements commerciaux (99,8 %) se situe sous la qualité exigée de 100 % puisqu'il y a six dossiers qui ne sont pas conformes. Les autres groupes d'activités obtiennent une qualité supérieure au seuil exigé.

Les réclamations (remboursements et pénalités) sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces dossiers touchent cinq conseillers pour lesquels l'Agence a réclamé le remboursement des travaux payés, soit 5 835 $ et a imposé des pénalités de 2 916 $. Le montant total de réclamation s'élève à 8 815 $.

Les sommes réclamées aux conseillers forestiers ne représentent que 0,30 % de la valeur totale des travaux vérifiés. Ce résultat est très positif puisqu'il confirme la qualité d'exécution des travaux ayant obtenu une aide financière de l'Agence sur le territoire.

TABLEAU 10. SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ ET DES RÉCLAMATIONS PAR GROUPE D'ACTIVITÉ

Activités	Dossiers soumis	Dossiers vérifiés	Qualité vérifiée moyenne pondérée (%)	Qualité exigée (%)	Remboursement ($)	Pénalité ($)	Frais déplacement inutile ($)	Total ($)
Préparation de terrain	84	14	96,9	95	709	355	-	1 064
Entretien de plantation	143	29	98,8	90	-	-	-	-
Traitements précommerciaux	51	15	92,0	90	3 398	1 699	-	5 097
Traitements commerciaux	617	77	99,8	100	1 728	824	-	2 552
Reboisement	110	12	93,2	85	-	38	65	103
Total	**1 005**	**147**	**98,0 %**	**-**	**5 835 $**	**2 916 $**	**65 $**	**8 815 $**

Les indicateurs sont le nombre de traitements sylvicoles et les superficies acceptées par l'Agence.
La cible est le seuil de qualité acceptable

Critère 3 : Suivi des plantations

Le suivi des plantations et des entretiens de plantation est un critère de performance des conseillers forestiers demandé par le MFFP. Les suivis sont réalisés deux ans après la plantation, deux et cinq ans après un entretien lorsque les plants ont moins d'un mètre de hauteur et après cinq ans lorsque les plants ont plus d'un mètre de hauteur. Les rapports de suivi des plantations et des entretiens sont remis à l'Agence annuellement. Le suivi des plantations comprend le coefficient de distribution, le pourcentage de plants opprimés et le besoin de dégagement.

Cette année, sept conseillers forestiers sur dix ont transmis leur suivi de plantation, tel que demandé par l'Agence. Le tableau 11 présente les résultats globaux de suivi qui ont été obtenus.

L'Agence peut confirmer que 86 % des dossiers de reboisement facturés en 2015 ont été suivis. Les entretiens réalisés en 2014 dans des plantations de moins de 1 mètre ont été suivis à un taux de 75 %. La cible de 100 % des plantations suivies n'est pas atteinte.

L'indicateur est le nombre de plantations suivies. La cible est 100 % des plantations suivies

TABLEAU 11. SUIVI DES PLANTATIONS

Conseillers forestiers	Suivi des plantations de 2015			Suivi des entretiens de 2014 (-1m)			Suivi des entretiens de 2012 (+1m)		
	Nb de dossiers suivis par le CF	Nb de prescriptions facturées*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossiers suivis par le CF	Nb de prescriptions facturées	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossiers suivis par le CF	Nb de prescriptions facturées	Pourcentage de dossiers suivis
Total	85	99	86%	80	107	75%	75	84	89%

* Nombre de prescriptions pour le reboisement (sont exclues les prescriptions de regarni)

Critère 4 : Respect de la programmation de l'Agence

Deux conseillers forestiers, parmi les 11 conseillers accrédités, ont libéré du budget, soit un montant de 23 000 $ dans le programme régulier et 10 000 $ dans le programme de mobilisation des bois. Ces montants ont été redistribués à d'autres conseillers forestiers, ce qui a eu une incidence pour leur programmation de travaux.

La cible visée est d'obtenir un écart maximal de 10 % entre les budgets investis et les superficies traitées, par le conseiller forestier, par rapport à la programmation présentée à l'Agence. Pour le groupe de la préparation de terrain dans le programme régulier, l'écart moyen est de -23 % en superficie et de -19 % en budget. Cet écart s'explique par une diminution des coupes prévues qui requièrent une préparation de terrain par rapport à la programmation initiale.

Globalement, l'écart moyen entre les superficies prévues et les superficies réellement traitées est de -15 %. Il y a 3 conseillers forestiers sur 11 dont les écarts sont sous le seuil de 10 %.

Critère 5 : Initiatives des conseillers forestiers en santé et sécurité au travail

Chaque année, l'Agence demande aux conseillers forestiers s'ils sont membres d'une mutuelle de prévention et s'ils disposent d'un programme de santé et sécurité au travail (SST) déposé à la CNESST. Dans le cas où la réponse est négative, les conseillers décrivent leur politique interne en santé et sécurité au travail. L'Agence confirme que les conseillers accrédités possèdent tous une politique de santé et sécurité au travail.

L'indicateur est l'existence d'une politique en santé et sécurité au travail.
La cible est que chaque conseiller forestier possède une politique en santé et sécurité au travail (interne ou déposé à la CNESST)

Critère 6 : Évaluation de la qualité des documents

Une vérification administrative est faite pour tous les dossiers soumis à la facturation. Généralement, les non-conformités identifiées n'aboutissent à aucune réclamation, mais plutôt à la correction, par les conseillers forestiers, des documents déposés et, si nécessaire, à la correction, par l'Agence, des factures. Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1er novembre 2016 et le 31 octobre 2017, les dossiers possédant une non-conformité s'élèvent à 41 sur un total de 1005 dossiers soumis (tableau 12). Les dossiers soumis à la facturation sont conformes à 96 %.

La non-conformité la plus courante est la signature manquante soit celle du producteur forestier reconnu ou celle de l'ingénieur forestier. Ensuite, c'est l'inscription d'une quantité (superficie, nb de plants ou longueur) significativement plus grande sur le rapport d'exécution que celle indiquée à la prescription (plus de 10 %). Il est à noter que la conformité des documents a diminué de 2 % par rapport à l'an dernier.

L'indicateur est le nombre de documents conformes aux normes et exigences de l'Agence. La cible est 100 % des documents conformes

TABLEAU 12. NON-CONFORMITÉS ADMINISTRATIVES DANS LES DOCUMENTS SOUMIS À LA FACTURATION

Non-conformités	Nombre de non-conformités
La signature de l'ing.f. est manquante sur la prescription.	1
La signature du demandeur (conseiller forestier) manquante sur la prescription.	3
La signature du producteur forestier reconnu (ou de son représentant autorisé) est manquante sur la prescription.	12
La quantité (superficie, nb de plants ou longueur) indiquée sur le rapport d'exécution est significativement plus grande que celle indiquée à la prescription.	6
La signature de l'ing.f. est manquante sur le rapport d'exécution.	6
Le rapport d'exécution ne correspond pas à la prescription.	3
Le numéro de la prescription et du rapport d'exécution est non concordant.	2
Le code de production/travail du rapport d'exécution est différent de celui de la prescription.	1
Le volume marchand récolté n'est pas inscrit au rapport d'exécution.	1
Un propriétaire ne peut pas signer le rapport d'exécution.	1
Le rapport d'exécution ou la prescription est manquant ou les deux sont manquant.	2
Le montant à la facture et au rapport d'exécution n'est pas le même qu'au SIGGA.	1
Le mauvais rapport d'exécution a été soumis.	2
Total	**41**

MISE EN ŒUVRE DU PPMV 2014-2019

Les 104 actions du PPMV ont été classées dans 7 chantiers afin d'en faciliter le suivi lors des bilans annuels. Les actions ont également été regroupées dans 5 catégories pour illustrer leur degré de réalisation :

- **À faire** : Actions non amorcées dont la réalisation est toujours envisagée.
- **En cours** : Actions amorcées, mais non terminées, qui nécessitent des efforts pour être réalisées d'ici l'échéance du PPMV.
- **En continu** : Actions qui requièrent un suivi pluriannuel dont l'achèvement sera déterminé par l'échéance du PPMV.
- **Fait** : Actions réalisées.
- **Périmée** : Actions proposées dans le plan d'action initial du PPMV mais qui ne sont plus pertinentes à entreprendre dans le contexte actuel.

TABLEAU 13. AVANCEMENT DES ACTIONS DU PPMV AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018

Chantiers	Terminé en 2017-2018	En cours à la fin de 2017-2018	En continu à la fin de 2017-2018	Total des actions par chantier
Mobilisation des bois	1	7	2	19
Cadre normatif et aspects légaux	1	0	0	30
Transfert de connaissances	1	3	3	13
Multiressources	0	3	7	14
Recherche et développement	0	2	0	11
Mise en œuvre du PPMV	2	0	8	13
Autres	1	0	2	4
Total	**6**	**15**	**22**	**104**

La mise en place de mesures particulières pour la mobilisation des bois dans la dernière année a permis de mettre de l'avant plusieurs actions liées à ce chantier. Au cours des prochaines années, des ressources financières et humaines seront dédiées spécialement à l'avancement de ce chantier, notamment pour le transfert de connaissances aux propriétaires et aux professionnels.

En ce qui a trait aux autres chantiers, leur avancement est constant, comme en témoigne le nombre d'actions « En continu » qui ont fait l'objet d'un suivi cette année. De nombreux projets dans les chantiers « multiressources » et « transfert de connaissances » ont été amorcés en cours d'année et se termineront l'an prochain.

De plus, le comité de suivi s'est positionné, sur l'état proposé de certaines actions, par rapport à ce qui leur a été présenté dans le précédent bilan annuel. De cette manière, certaines actions qui étaient « En cours » sont passées à « En continu » alors que d'autres, qui étaient « À faire » ou « En cours » ont changé de classification et sont devenues « Périmée ».

À partir du tableau 14, il est possible de dresser un bilan de l'avancement global du PPMV 2014-2019, à ce jour.

TABLEAU 14. BILAN DE L'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION DU PPMV 2014-2019 PAR CHANTIER

Chantier	À faire	En cours	En continu	Terminé	Périmé	Total
Mobilisation des bois	2	8	2	7	0	19
Cadre normatif et aspects légaux	1	0	0	21	8	30
Transfert de connaissances	0	4	5	2	2	13
Multiressources	2	4	8	0	0	14
Recherche et développement	3	4	0	0	4	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	5	0	13
Autres	0	0	2	2	0	4
Total	**8**	**20**	**25**	**37**	**14**	**104**

Plus de 35 % des actions ont été complétées au terme de cette quatrième année de mise en œuvre. À celles-ci s'ajoutent 14 actions qui ne seront pas mises de l'avant, compte tenu du contexte changeant de la petite propriété privée. Près du quart des actions fait seulement l'objet d'un suivi régulier puisque leur résultat est lié à l'échéance du PPMV. Ainsi, il s'agit de 73 % des actions du PPMV qui devraient actuellement contribuer à l'atteinte des objectifs convenus en 2014.

Le détail de l'avancement de chacune des actions du PPMV selon les chantiers est présenté à l'annexe 1.

ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES AUX PRODUCTEURS

Comme l'an dernier, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 $, pour financer les activités de transfert de connaissances. La plus grande partie de ce budget a été utilisée pour donner 15 formations à 146 propriétaires forestiers.

Les formations furent données par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ). Une contribution financière de 3 300 $, provenant des inscriptions des propriétaires, a été perçue pour les activités de formation auxquelles ils ont assisté.

Au courant de l'année, l'APBB a proposé d'ajouter un cours au panier de formations offertes qui s'intitule *Transfert de boisés et d'érablières*. Il a été convenu que cette formation serait mise à l'essai pour une première année et que la pertinence de l'inclure dans l'offre de formations serait évaluée à la fin de l'année.

TABLEAU 15. FORMATIONS DONNÉES AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Formations	APBB	SPFRQ	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	3	0	35
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	0	3	19
Éclaircie commerciale	1	0	9
Fiscalité forestière	3	0	37
Aménagement forêt-faune	2	0	14
Utilisation de la débroussailleuse – Maniement et affûtage	1	0	8
Utilisation de la débroussailleuse – Pratique en forêt	1	0	8
Transfert de boisés et d'érablières	1	0	16
Total	**12**	**3**	**146**

Une partie du solde du budget a été utilisé pour organiser et offrir deux formations aux conseillers forestiers accrédités du territoire, en collaboration avec le département de technologie forestière du Cégep de Ste-Foy. La première formation portait sur l'approche d'inventaire par peuplement forestier et la seconde sur les nouveaux outils technologiques en foresterie.

Dans un second temps, des activités de transfert pour les conseillers forestiers et autres professionnels ont été réalisées en lien avec la promotion de l'outil dynamique Portail AGIR forêt-faune. Une série de vidéos tutoriels a été développée afin que le public ciblé puisse s'approprier l'outil à son rythme et selon ses intérêts. La série de capsules est disponible sur le site internet de l'Agence : www.arfpc.ca/faune-et-biodiversite/portail-agir-foret-faune.

Finalement, quelques activités en lien avec la révision des formations *Introduction à la gestion d'un boisé* et *Fiscalité forestière* ont débuté et se termineront au cours de l'année 2018-2019.

ANALYSE DE FRICHES

D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle méthodologie a été mise en place depuis le 1er avril 2010, quant au processus d'analyse de demandes de reboisement de friches. Cette méthodologie est décrite dans le cahier d'instructions administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci dresse dans un premier temps un portrait de la situation. Par la suite, le comité exécutif de l'Agence recommande au conseil d'administration d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ. Lorsque le conseil d'administration adopte une résolution entérinant la décision du MAPAQ, un avis est envoyé au conseiller forestier ayant formulé la demande. Si la décision rendue par le MAPAQ est révoquée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la direction régionale du MAPAQ pour l'informer de la décision de l'Agence. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction des nouveaux arguments du MAPAQ et en informe les acteurs concernés.

Au cours de l'année 2017-2018, l'Agence n'a pas étudié de dossier de demandes de reboisement de friches agricoles.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'AGENCE

Travaux forêt-faune

État du projet : Terminé

Au cours de l'année 2017-2018, l'Agence a mis en œuvre un projet qui vise la réalisation de travaux forestiers auxquels sont intégrés des mesures d'atténuation faunique. Ce projet nommé « *Réalisation de travaux forêt-faune 2017-2018 en Chaudière* » a été financé, en grande partie, dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF),* géré par la MRC de Montmagny.

Pour la région de la Chaudière-Appalaches, les activités sylvicoles en terrains privés, de type forêt-faune, sont admissibles au programme. Une certaine proportion du budget total du programme est réservée pour la réalisation de ces travaux par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées. De plus, les MRC du territoire, qui se voient attribuer un certain budget annuel de ce programme, ont la possibilité d'offrir leur enveloppe pour bonifier les projets forêt-faune des agences. Pour l'année 2017-2018, l'Agence Chaudière s'est vu attribuer la proportion du programme qui était prévue pour la MRC des Appalaches.

Au total, l'Agence et ses conseillers accrédités ont bénéficié d'un montant de 22 500 $ pour offrir aux propriétaires la possibilité de réaliser des travaux forêt-faune dans une approche de gestion intégrée des ressources. Comme en témoigne le tableau suivant, ce montant est nettement inférieur à ceux qui étaient disponibles au cours des années précédentes.

FINANCEMENT DES TRAVAUX FORÊT-FAUNE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

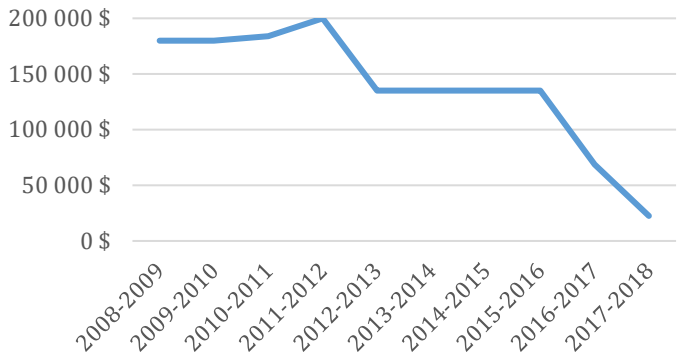

Les activités du projet englobent la planification, l'encadrement, la supervision, la réalisation et la vérification opérationnelle des travaux réalisés entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017. Ce sont 16,44 ha de travaux sylvicoles qui ont été exécutés par 6 propriétaires. À titre indicatif, près de 250 ha de travaux forêt-faune ont été réalisés, en 2013-2014, alors que le financement accordé atteignait 135 000 $.

TRAVAUX FORÊT-FAUNE RÉALISÉS	
Éclaircie précommerciale résineuse	0,8 ha
Coupe progressive résineuse	13,19 ha
Éclaircie commerciale résineuse	2,45 ha
Total	16,44 ha

L'année 2017-2018 était la dernière année de mise en œuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).* L'annonce du renouvellement du programme pour 2018-2019 est toujours attendue, ainsi que la confirmation des montants qui lui seront associés et des modalités applicables. Le renouvellement de projets pour des travaux forêt-faune demeure incertain à ce jour.

Suivi des ententes de conservation volontaire réalisées en 2012 et fidélisation des propriétaires

État du projet : Terminé

L'Agence a réalisé le suivi des ententes de conservation volontaire initialement conclues en 2012 et la fidélisation des propriétaires impliqués, grâce à la participation de la FFQ, par son *Programme Faune-Forêt : volet conservation volontaire*.

À l'été 2017, l'Agence a visité 10 milieux humides afin de dresser un portrait à jour de ces milieux fragiles, relever quelques nouvelles observations et faire des recommandations d'aménagement. Les rapports de ces caractérisations ont été remis aux propriétaires sous la forme d'un cahier du propriétaire. Le projet a permis de constater qu'en cinq années de conservation volontaire, tous les milieux humides ont conservé leur intégrité et leur cachet naturel.

Ce projet s'est terminé le 1er mars 2018. La FFQ a contribué financièrement à la hauteur de 43 % du coût du projet qui totalise 11 614 $. Plusieurs autres partenaires ont également collaboré au projet, tels que le club des ornithologues de la région de l'Amiante, le Groupement forestier Chaudière Inc., l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Renouvellement de la formation « *Aménagement forestier pour la faune en forêt privée* »

État du projet : Terminé

Le projet « Renouvellement de la formation *Aménagement forestier pour la faune en forêt privée* » a débuté en juin 2016. L'objectif était de dynamiser et mettre à jour le contenu de la formation qui est offerte aux propriétaires de boisés de son territoire depuis 2001.

La totalité de la formation a été révisée et du nouveau matériel pédagogique a été élaboré. De plus, un bref vidéo publicitaire de la formation est disponible en ligne et est en circulation sur les réseaux sociaux afin d'encourager les propriétaires à participer à la formation.

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES AYANT SUIVI LA FORMATION AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR LA FAUNE PAR ANNÉES

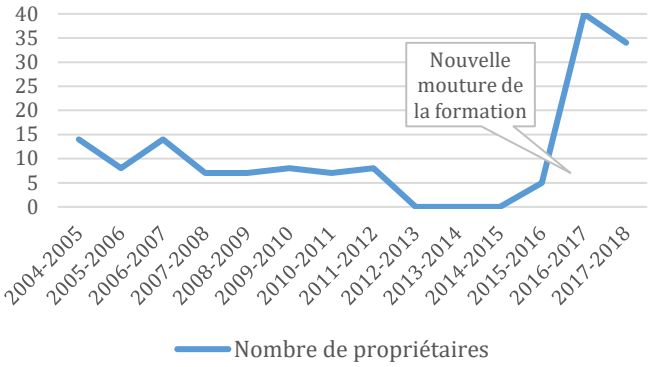

Cette importante mise à jour de la formation, dont les coûts totalisent près de 24 000 $, a été financée en grande partie par la FFQ, par son *Programme Faune-Forêt : volet transfert de connaissances*. L'Agence a également assuré une participation financière d'environ 4 000 $ qui provient de son programme de transfert de connaissances. Finalement, de nombreux partenaires ont investi temps et ressources dans le succès de ce projet, tels que les conseillers forestiers, les syndicats des producteurs forestiers, ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Une collaboration spéciale a également été établie avec l'Agence forestière de la Montérégie pour donner et exporter la formation sur leur territoire.

À ce jour, la formation actualisée a été donnée à 7 reprises, à plus de 80 propriétaires forestiers, dans la région de la Beauce, de l'Estrie et de la Montérégie. Comme en témoigne le graphique, il s'agit d'une augmentation significative en termes de participation depuis sa création.

Portail d'aide à la gestion intégrée des ressources forêt-faune (Portail AGIR Forêt-Faune) – Phase II

État du projet : En cours

Le Portail d'aide à la gestion intégrée des ressources forêt-faune (Portail AGIR Forêt-Faune) est disponible en ligne depuis le mois de juin 2015. La phase II du développement du Portail, soit le projet *Portail AGIR Forêt-Faune - Diffusion de l'outil*, a pour objectif de raffiner l'outil développé à la phase précédente et le faire connaître aux intervenants du territoire et des territoires voisins. Cette nouvelle phase du projet est en cours depuis mars 2016 et se terminera en décembre 2018.

Ce projet est réalisé notamment grâce au soutien financier de la FFQ, dans le cadre du *Programme Faune-Forêt : volet Développement d'outils*, qui permet de couvrir environ 40 % des coûts prévus. D'autres partenaires participent au projet en offrant leurs services. Également, une partie de la diffusion de l'outil vers les conseillers forestiers est financée par le programme de transfert de connaissances de l'Agence.

À ce jour, l'outil disponible en ligne a été peaufiné selon les commentaires obtenus des différents utilisateurs. Une série de tutoriels vidéo ont été développés et sont disponibles sur le site internet de l'Agence. Il y a, en ce moment, près de 30 intervenants régionaux qui détiennent un accès sécurisé au Portail et l'utilisent dans leurs opérations courantes. En moyenne, 7 utilisateurs différents utilisent le Portail chaque semaine, pour un total de 11 sessions ouvertes et une durée d'utilisation de 3 minutes. Au cours des prochains mois, l'outil sera diffusé plus largement sur le territoire Chaudière et aux environs de celui-ci.

Plan d'orientation des ravages de cerfs du sud de la Beauce

État des projets : En cours

C'est grâce à la participation financière de la FFQ dans son *Programme Faune-Forêt : volet Planification à l'échelle du territoire*, et de la Ville de Saint-Georges, que l'Agence a amorcé, à l'hiver 2016-2017, les démarches menant à l'élaboration d'un Plan d'orientation des ravages de cerfs du sud de la Beauce.

Ce projet, soutenu par de nombreux partenaires, vise dans un premier temps à dresser un portrait à jour de la situation forestière et faunique des trois principaux ravages de la MRC de Beauce-Sartigan, soit le ravage d'Armstrong, de la rivière Famine et de Saint-Gédéon. À partir des principaux constats validés sur le terrain, des orientations d'aménagement forestier, routier et du territoire, seront établies en concertation avec les partenaires.

Ultimement, le plan d'orientation établira les lignes directrices pour assurer le maintien et l'amélioration des composantes forestières essentielles des ravages, tout en limitant les interactions conflictuelles entre humains et cerfs. Il s'agira d'une référence pour les intervenants en aménagement forestier du territoire privé.

À ce jour, un rapport préliminaire a été rédigé. Il dresse le portrait des ravages à l'étude selon la cartographie existante. De plus, une campagne terrain a été effectuée dans les trois ravages pour valider les caractéristiques forestières et fauniques des habitats. Plus de 1000 parcelles-échantillons ont été visitées par l'équipe de l'Agence et ses partenaires dont les directions régionales du MFFP et du MTQ, Domtar et la ZEC Jaro. Également, le projet a pu bénéficier de la présence d'un stagiaire finissant de l'école de foresterie de Duchesnay pour une durée de 2 semaines.

L'analyse des données recueillies est actuellement en cours. Une série de rencontres de concertation avec les principaux intervenants concernés par l'aménagement des ravages se tiendra à l'automne 2018.

Effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages

État du projet : En cours

Dans la foulée de l'élaboration du plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce, de nombreuses interrogations ont été soulevées à propos des actions réalisées dans le passé pour améliorer la condition des ravages de la région. C'est dans cette optique qu'un projet complémentaire nommé « Effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages » a été développé.

Depuis le milieu des années 90, la Fondation de la faune du Québec a appuyé l'aménagement forestier des ravages de cerfs de Virginie en forêt privée par l'entremise de son *Programme d'Aide à l'Aménagement des Ravages (PAAR)* et du Volet Ravages du *Programme Forêt-Faune*. Le **principal objectif** de l'étude vise à évaluer l'atteinte des objectifs à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune réalisés dans les ravages admissibles en considérant la qualité d'habitat en termes d'abri, de nourriture et de l'entremêlement entre ces derniers. Les analyses porteront sur différents types de traitements forêt-faune aux objectifs forestiers et fauniques variés, réalisés dans les ravages situés sur le territoire de la Chaudière.

Les résultats permettront de proposer des recommandations dans le cadre du *Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce* et de la mise en œuvre du *Volet Aménagement des habitats du Programme Faune-Forêt* de la FFQ. De plus, ce projet pilote pourra mener éventuellement à la conception d'outils facilitant l'intégration du suivi des travaux en ravages au *Programme Faune-Forêt* de la FFQ.

Ce projet a débuté au mois d'octobre 2017 et se terminera à l'été 2019. Le soutien financier de la FFQ couvre 70 % des coûts qui s'élèvent à plus de 30 000 $. De nombreux partenaires, tels que l'Université Laval, le MFFP et Mme Joanne Marchesseault, consultante en biologie, s'impliquent dans le développement de la méthodologie et l'analyse des résultats obtenus.

Projet d'entente de conservation de forêts à haute valeur de conservation du territoire de l'Agence Chaudière

État du projet : En cours

Au printemps 2018, l'Agence a débuté un projet visant l'identification et la protection de forêts à haute valeur de conservation en forêt privée. Le projet permettra de conclure une dizaine d'ententes de conservation volontaire pour des peuplements forestiers d'intérêt pour la biodiversité sur le territoire Chaudière (écosystèmes forestiers exceptionnels, vieilles forêts, peuplements d'essences en raréfaction, peuplements qui favorisent le maintien de la connectivité fonctionnelle de la matrice forestière, etc.). De plus, ce projet permettra de réaliser un suivi d'ententes de conservation volontaire qui avaient été conclues en 2003-2004 pour trois forêts anciennes reconnues comme écosystèmes forestiers exceptionnels. Le projet se conclura par une activité de sensibilisation des intervenants forestiers et des propriétaires aux caractéristiques exceptionnelles des forêts ciblées.

Ce projet, dont la mise en œuvre de toutes les activités est évaluée à près 30 000 $, est réalisé grâce notamment à la participation financière de la Fondation de la faune du Québec, par son *Programme Faune-Forêt : volet conservation*, qui subventionne 40 % des coûts prévus.

Puisque le projet correspond à des actions du PPMV, une partie des coûts sera absorbée par le budget de mise en œuvre du PPMV 2018-2019. Finalement, le MFFP, les clubs d'ornithologues amateurs de la région ainsi que les conseillers forestiers du territoire, participent au projet en offrant leur expertise lors des inventaires sur le terrain.

Règlementation sur l'abattage d'arbres

L'Agence a analysé 73 demandes de certificats d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC Appalaches. Il s'agit d'une augmentation de 22 % par rapport à l'an dernier. De plus, 3 dossiers de plaintes ont été analysés et un nombre important d'avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC Appalaches en lien avec le règlement 141 sur l'abattage d'arbres.

L'Agence a également participé aux consultations publiques concernant la mise à jour du règlement 141 et préparé un feuillet d'information destiné aux ingénieurs forestiers. Dernièrement, 3 visites ont été réalisées en forêt afin de s'assurer que les prescriptions sylvicoles inscrites aux 3 permis délivrés en 2016 sont respectées, à la suite de l'émission des certificats d'abattages.

Bureau d'enregistrement du statut de producteur forestier

Le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a traité 1 305 dossiers de producteurs forestiers, soit une diminution de 24 % par rapport à l'an dernier. Le principal facteur en cause concerne une baisse significative du non-renouvellement de l'enregistrement de certificats de producteurs forestiers. En 2012-2013, une baisse d'enregistrement de plan d'aménagement forestier (PAF) avait été observée, suite à l'abolition du financement des PAF dans le cadre du programme d'aménagement forestier.

De nombreux producteurs forestiers ont fait le choix de ne pas renouveler leur certificat cinq ans plus tard, d'où la baisse qui est observée actuellement.

Les graphiques suivants présentent l'évolution annuelle du nombre de dossiers traités ainsi que le type d'enregistrement effectué en 2017.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS

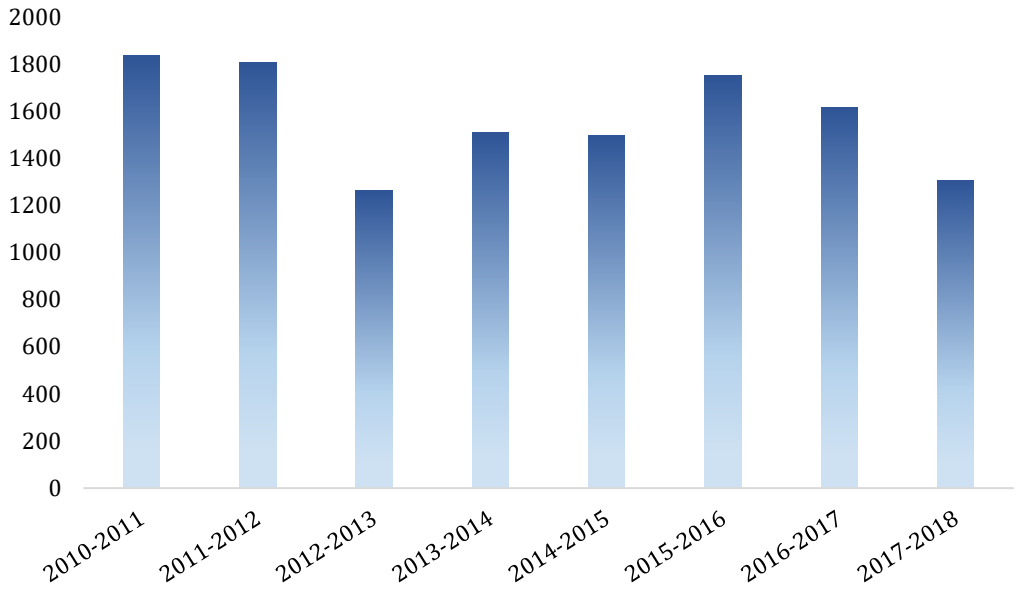

ACTIVITÉS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT EN 2017-2018	
Type d'enregistrement	**Total**
Mise à jour du certificat (Vente)	30
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	112
Ajout de lot avec nouveau PAF	57
Ajout de lot et mise à jour du lot	3
Ajout de lot avec PAF transféré	30
Renouvellement de certificat et de PAF	378
Renouvellement de PAF	88
Renouvellement de certificat	376
Modification de PAF	26
Modification du certificat	30
Nouveau propriétaire	171
Demande de duplicata	4
Total général	**1305**

Au cours des 8 dernières années, le nombre de producteurs enregistrés sur le territoire de l'Agence est demeuré sensiblement le même, alors que pour la même période, le nombre de dossiers traités augmentait de 1 %.

Au 31 mars 2018, on comptait 5 854 dossiers actifs au bureau d'enregistrement. Le nombre de propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier qui sont situés sur le territoire de l'Agence s'élève à 4 157.

NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS INSCRITS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET AU BUREAU D'ENREGISTREMENT

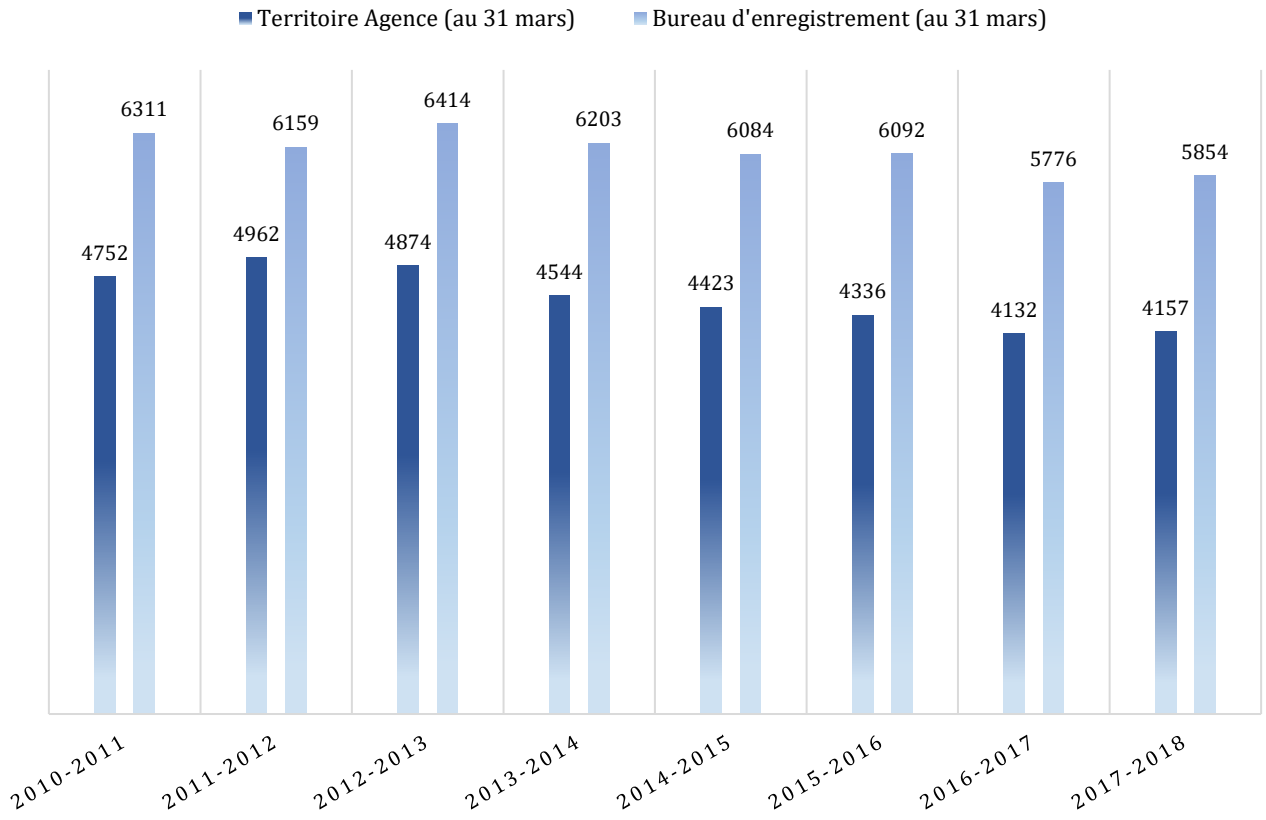

Demandes de renseignements sylvicoles

Les demandes de renseignements sylvicoles qui sont adressées par les notaires visent à obtenir toutes informations pertinentes quant à des travaux financés et réalisés conformément à des prescriptions sylvicoles. Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours existantes contractées envers l'Agence par le (les) signataire(s) desdites prescriptions de travaux sylvicoles.

Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que la date dudit traitement. L'Agence a répondu à 87 demandes de renseignements sylvicoles au cours de la dernière année.

PROJETS DONT LA RÉALISATION DÉBUTERA OU SE POURSUIVRA EN 2018-2019

De nombreux projets amorcés par l'Agence dans les dernières années se poursuivront et s'achèveront au cours de l'année 2018-2019. Les projets qui seront réalisés ainsi que les montants des subventions consenties pour chacun d'entre eux sont :

- **Réalisation de travaux forêt-faune en Chaudière**
  Confirmation du financement à venir, le cas échéant.

- **Plan d'orientation des ravages de cerfs du sud de la Beauce (2016 à 2018)**
  Fondation de la faune du Québec, Programme Faune-Forêt, subvention de 25 000 $ et Ville de Saint-Georges, subvention de 5 000 $. Fin prévue du projet : Novembre 2018.

- **Portail AGIR Forêt-Faune, diffusion de l'outil (2016 à 2018)**
  Fondation de la faune du Québec, Programme Faune-Forêt, subvention 18 000 $. Fin prévue du projet : Décembre 2018.

- **Projet d'entente de conservation de forêts à haute valeur de conservation du territoire de l'Agence Chaudière (2017 à 2019)**
  Fondation de la faune du Québec, Programme Faune-Forêt : volet conservation volontaire, subvention de 13 000 $. Fin prévue du projet : Janvier 2019

- **Effets à long terme des travaux forêt-faune réalisés dans les ravages**
  Fondation de la faune du Québec, Programme Faune-Forêt, subvention de 21 900 $. Fin prévue : Janvier 2019

- **Sensibilisation aux habitats des animaux à fourrure chez les propriétaires forestiers (2018-2019)**
  Collaboration développée avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec pour un contrat de service de 6 000 $. Fin prévue : Mars 2019

ANNEXE 1. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PPMV 2014-2019 PAR CHANTIER

Les actions marquées d'un astérisque (*) sont celles qui ont progressé au cours de l'année 2017-2018. Le degré de priorité de chacune des actions, accordé par le plan d'action initial du PPMV, est présenté selon la légende suivante :

Légende	Priorité de l'action				
	O	TE	E	M	F
	Obligatoire	Très élevé	Élevé	Moyen	Faible

Chantier	État		Action		Priorité
		(%)			2014
Mobilisation des bois	À faire	0	**13**	Documenter les besoins en fibres de l'industrie régionale et les flux migratoires de bois de la forêt privée de Chaudière.	TE
		0	**94**	Utiliser les résultats de l'outil d'analyse du modèle économique du MRN afin d'orienter les choix prioritaires.	TE
	En cours	80	**5***	Développer une stratégie de recrutement de propriétaires de boisés passifs et les inciter à devenir des gestionnaires actifs (éviter de prioriser les propriétaires déjà convaincus).	TE
		50	**14***	Évaluer les grandes tendances à venir dans les produits du bois en collaboration avec les industriels.	E
		80	**16 et 26***	Collaborer à la recherche de débouchés pour les bois issus des premières éclaircies commerciales dans les plantations.	E
		25	**23***	Faire le point sur la mécanisation des opérations en Chaudière et le cas échéant développer une stratégie conséquente.	TE
		25	**25***	Élaborer des stratégies de mise en marché pour faire face à l'arrivée massive de bois de petite dimension de plantation.	TE
		75	**53***	Collaborer à la recherche d'un terrain d'entente avec le MRN et le MDDEFP sur une méthode simplifiée de demande de certificats d'autorisation dans les milieux humides applicables aux travaux subventionnés.	M
		50	**91***	Engager une réflexion au sein de l'Agence en fonction de la nature des bois à produire.	TE
	En continu	80	**2 et 84***	Encourager l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (PRTF) auprès de l'ensemble des propriétaires.	TE
	Fait	100	**4 et 82**	Susciter, auprès des municipalités, une réflexion sur des moyens de réduire le fardeau fiscal des propriétaires forestiers tout en augmentant le niveau d'aménagement forestier.	E
		100	**8 et 22**	Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux.	TE
		100	**20***	Sonder les propriétaires pour bien connaître leurs besoins et leurs contraintes rattachés à la main d'œuvre.	E
		100	**24**	Élaborer la programmation des travaux en favorisant les premières éclaircies de plantations.	TE
		100	**86**	Analyser le levier que représente le programme de remboursement de taxes foncières (PRTF).	TE

Cadre normatif et aspects légaux	À faire	50	**51**	Prendre en compte les espèces floristiques vulnérables ou menacées (EFVM) dans les activités d'aménagement.	O
	Fait	100	**3**	Analyser la stratégie de visite-conseil.	TE
		100	**9***	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des peuplements acéricoles (ou à potentiel) dans l'élaboration de la prescription (excluant les tests de sol).	M
		100	**18**	Revoir le cadre normatif de chacune des tâches, afin d'établir si on peut les simplifier pour un résultat quasi identique.	TE
		100	**29**	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	TE
		100	**62**	Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques dans la réalisation des travaux sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
		100	**66**	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	E
		100	**67**	Accepter l'inclusion d'éléments favorisant la reconstitution des caractéristiques de la forêt préindustrielle sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
		100	**69**	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes légales identifiés.	O
		100	**70**	Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière.	O
		100	**71**	Rendre accessible aux programmes d'aide uniquement les interventions qui respectent les cadres légaux auxquels ils sont assujettis.	O
		100	**73**	Intégrer les critères d'AFD dans les normes sur les pratiques sylvicoles soutenues par l'Agence (considérant particulièrement l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement, l'adaptation des pratiques relatives à la certification, les impacts pressentis des changements climatiques sur la gestion des eaux et la protection des bordures, l'effet des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques, riverains, sensibles ou rares ainsi que la protection des espèces menacées ou vulnérables, etc.).	TE
		100	**74**	Réviser les normes administratives.	O
		100	**75**	Réviser les normes techniques.	O
		100	**76**	Réviser les normes de vérification opérationnelle.	O
		100	**78**	Ajuster les normes en fonction des notions émergentes qui seront retenues.	TE
		100	**85**	Réviser les taux des travaux sylvicoles.	O
		100	**88**	Évaluer l'opportunité de ramener la contribution du propriétaire à au moins 20 % du coût des travaux sylvicoles.	TE
		100	**89**	Réviser à la baisse les taux des travaux d'aménagement nécessitant moins de support à l'exécution.	TE
		100	**90**	Rendre possible la facturation différenciée de l'exécution et de la technique dans un programme ou dans l'autre.	O
		100	**92**	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des notaires concernant la mécanique du transfert, du vendeur à l'acheteur, des obligations relatives aux travaux sylvicoles.	E
		100	**93**	Se doter d'une politique relative à la protection des investissements.	O

Cadre normatif et aspects légaux	Périmé	NA	**19**	Rédiger un rapport sur la main-d'œuvre, principalement pour les travaux subventionnés (nombre de travailleurs, durée annuelle de travail, durée annuelle moyenne de travail).	E
		NA	**11**	Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	F
		NA	**50**	Intégrer l'aspect débris ligneux et chicots dans les approches sylvicoles, lorsqu'applicable.	E
		NA	**59 et 64**	Inclure, dans le contenu de la prescription sylvicole, et/ou rapport d'exécution, une déclaration précisant que les éléments de biodiversité ont été analysés.	E
		NA	**72**	Définir les modalités d'intervention pour les milieux assujettis à des contraintes physiques.	TE
		NA	**77**	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes physiques identifiés.	TE
		NA	**83**	Sonder l'intérêt et les besoins des propriétaires quant aux mesures d'aide de l'Agence.	M
Transfert de connaissances	En cours	50	**32***	Réviser le panier de formations actuellement offert et au besoin en élaborer de nouvelles pour les propriétaires, conseillers et personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.).	E
		25	**21 et 41***	Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement pour les propriétaires exécutants (mécanique, récolte, façonnage, sécurité, etc.).	TE
		50	**46**	Diffuser des chroniques dans les médias locaux (télé communautaire et journaux de type ''mon testament écologique'') concernant les bénéfices globaux de l'aménagement forestier (économie, emplois, traditions, effet de renouvellement, bénéfice pour la faune lorsque bien pratiqué, etc.).	M
	En continu	50	**43**	Rechercher, structurer et rendre disponible des fiches techniques existantes sur les sujets d'intérêts.	M
		80	**31***	Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.	
		80	**38***	Maintenir et accroître la diffusion du DVD sur les traverses de cours d'eau.	TE
		80	**33***	Dispenser ou offrir des formations aux propriétaires, aux conseillers et au personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.).	TE
		80	**34***	Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies lors de la veille.	TE
	Fait	100	**39***	Dynamiser le contenu de formation "faune".	E
		100	**47**	Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	M
	Périmé	NA	**37**	Élaborer et publier un "Guide des mauvaises pratiques" (le nettoyage systématique des sous-bois, la conversion des peuplements, les traverses à gué, les eaux de ruissellement mal dirigées, l'effet de l'élagage, de la mise en andain, "l'entretien" des érablières, etc.).	E
		NA	**42**	Surveiller la parution prochaine du guide MDDEFP sur les habitats potentiels et le faire connaître.	O

Multiressources	À faire	0	**52 et 60**	Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat des espèces focales, indicatrices et des EMV (espèces menacées ou vulnérables).	F
	En cours	75	**48***	Appuyer une démarche visant à se pencher sur la définition d'un cours d'eau et de sa bande riveraine.	M
		75	**49***	Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie.	M
		30	**55**	Élaborer des stratégies et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.	M
		50	**65***	Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EFE, dont une détérioration est possible à court terme, en vue d'assurer la pérennité de ces milieux.	M
	En continu	25	**7**	Collaborer aux démarches afin que les milieux naturels de conservation volontaire puissent être inscrits au registre des aires protégées.	F
		80	**44***	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des milieux humides, notamment par le biais des ententes de conservation volontaire.	M
		80	**45***	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des autres milieux à haute valeur de conservation.	M
		90	**56***	Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.	M
		80	**57***	Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes existants qui favorisent la création d'habitats utilisables pour le cerf de Virginie.	E
		80	**58***	Poursuivre l'implication de l'Agence dans le développement des travaux forêt-faune dont la mise en œuvre des résultats de l'étude des effets réels des travaux FF.	E
		80	**61***	Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables.	M
		80	**63***	Identifier, cartographier et entreprendre la validation terrain les milieux sensibles ou rares sur le territoire.	M
Recherche et développement	À faire	0	**10**	Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues.	E
		0	**12**	Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt.	F
		0	**27**	Préciser les statistiques des plantations effectuées dans les 30 dernières années.	M
	En cours	30	**17***	Documenter les méthodes existantes et faire l'essai de travaux d'aménagement spécialement pour le thuya et les essences de feuillus nobles recherchés.	TE
		50	**30***	Mettre en application et si nécessaire expérimenter des stratégies sylvicoles existantes visant à réduire la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles.	TE
		70	**35**	Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales.	O
		70	**36**	Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	TE
	Périmé	NA	**28**	Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées dans le passé en lien avec la protection des peuplements et en produire un bilan, notamment le programme verglas.	E
		NA	**40**	Développer une méthode peu énergivore permettant de mesurer l'abondance du bois mort et amorcer un processus de transfert de connaissances.	TE
		NA	**54**	Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques et riverains, sur les milieux sensibles ou rares et sur les EMV (espèces menacées ou vulnérables).	M
		NA	**68**	Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques commerciales et non commerciales hors de leur aire naturelle de distribution.	M

Mise en œuvre du PPMV	En continu	80	**79***	Rechercher des sources de financement alternatives pour la réalisation de travaux et la formation destinée aux propriétaires.	O
		80	**80***	Analyser l'intercomplémentarité des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence.	M
		80	**81***	Intégrer aux programmes gérés par l'Agence les éléments d'intercomplémentarité pertinents améliorant l'efficience de ses programmes.	E
		80	**96***	Rechercher du financement pour la mise en œuvre du PPMV, notamment pour les actions et projets requérant nécessairement des sources de fonds externes.	O
		80	**99***	Instituer un comité de suivi du PPMV et le réunir au minimum une fois l'an.	O
		80	**102***	Instaurer un mécanisme d'amélioration continu des processus de suivi de la mise en œuvre.	O
		80	**103***	Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, priorité et porteur).	O
		80	**104***	Réévaluer la pertinence des éléments du cadre stratégique du PPMV.	O
	Fait	100	**95***	Revoir la définition de tâches des employés de l'Agence afin de bien cadrer les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi.	O
		100	**97**	Faire connaitre le PPMV auprès des intervenants concernés.	O
		100	**98***	Obtenir un engagement formel des porteurs de dossiers et des responsables d'indicateurs dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi.	O
		100	**100**	Mettre en œuvre le programme de suivi.	O
		100	**101**	Produire et diffuser aux partenaires un bilan annuel/cumulatif des activités prévues au plan stratégique.	O
Autre	En continu	50	**6***	Proposer une stratégie pour la mise en place de mesures de reconnaissances de la mise en valeur des boisés privés.	M
		80	**87***	Analyser les activités des conseillers forestiers pour en extraire les forces et proposer les approches performantes.	E
	Fait	100	**1**	Dresser la liste des propriétaires de boisés et la maintenir à jour.	E
		100	**15***	Ramener un représentant de l'industrie au CA de l'Agence.	TE

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

États financiers au 31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexes	14 - 15

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière tire des produits de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2018 et 2017, de l'actif à court terme aux 31 mars 2018 et 2017 et de l'actif net aux 1er avril 2017 et 2016 et aux 31 mars 2018 et 2017. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. [1]

Thetford Mines
Le 13 juin 2018

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A123286

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	$	$
Produits		
Apports		
Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs	**2 457 496**	2 736 900
MRC de Montmagny	**22 500**	68 750
Fondation de la faune du Québec	**32 226**	29 025
Cotisations des membres	**1 225**	1 200
Location à titre gratuit (note 4)	**19 365**	19 865
Remboursement de travaux détruits	**278**	4 035
Service conseils	**13 504**	9 801
Contributions de l'industrie	**548 292**	512 559
Ventes de données	**2 404**	5 216
Revenus d'enregistrement de producteurs	**31 112**	27 283
Pénalité vérification opérationnelle	**2 980**	2 461
Produits nets de placements évalués au coût après amortissement	**10 367**	10 678
	3 141 749	3 427 773
Charges		
Salaires et charges sociales	**319 367**	283 420
Travaux - Programme d'aide	**2 468 840**	3 014 801
Matériels - Terrain	**3 384**	1 906
Contrats de service	**21 008**	19 532
Travaux techniques	**13 196**	9 021
Frais de représentation et de déplacements	**9 123**	8 284
Formation	**1 556**	466
Assurances	**4 370**	4 923
Charges locatives	**23 392**	24 429
Fournitures et frais de bureau	**13 549**	16 400
Télécommunications	**3 785**	3 727
Frais divers	**2 029**	736
Honoraires professionnels	**17 572**	29 764
Informatique	**2 196**	1 745
Frais d'acquisition de données	**1 066**	5 301
Frais bancaires	**229**	466
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 889**	7 499
	2 912 551	3 432 420
	229 198	(4 647)
Autre dépense		
Règlement hors cour		(76 293)
		(76 293)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**229 198**	(80 940)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	$	$
Solde au début	**310 458**	391 398
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**229 198**	(80 940)
Solde à la fin	**539 656**	310 458

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**229 198**	(80 940)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 889**	7 499
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir	**(29 556)**	(1 838)
Comptes clients	**6 985**	(1 513)
Comptes clients - Industries forestières	**23 107**	40 820
Taxes à la consommation à recevoir	**685**	3 215
Créditeurs	**(391 098)**	581 163
Apports reportés	**9 540**	(3 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**(143 250)**	545 406
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(17 476)**	(3 148)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Autres apports reportés et flux de trésorerie liés aux activités de financement	**2 505 000**	
Augmentation nette de l'encaisse	**2 344 274**	542 258
Encaisse au début	**871 000**	328 742
Encaisse à la fin	**3 215 274**	871 000

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Situation financière
au 31 mars 2018

	2018	2017
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**3 215 274**	871 000
Apports à recevoir	**89 143**	59 588
Comptes clients	**2 928**	9 913
Comptes clients - Industries forestières (note 5)	**64 145**	87 252
Taxes à la consommation à recevoir	**3 266**	3 952
	3 374 756	1 031 705
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	**32 949**	23 361
	3 407 705	1 055 066
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	**326 509**	717 608
Apports reportés (note 8)	**36 540**	27 000
	363 049	744 608
Long terme		
Autres apports reportés (note 9)	**2 505 000**	
	2 868 049	744 608
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	**32 949**	23 361
Non affecté	**417 606**	287 097
Affecté aux projets futurs (note 3)	**89 101**	
	539 656	310 458
	3 407 705	1 055 066

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Équipement informatique, mobilier et agencements	Dégressif	20 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois au montant de 60 000 $.

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour le projet Revenus d'enregistrement de producteurs au montant de 29 101 $. Ce montant représente la somme des excédents (insuffisance) des produits sur les charges pour le projet Revenus d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009.

4 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2019, à louer les locaux de la M.R.C. des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	2018	2017
	$	$
Apports		
M.R.C. des Appalaches	**19 365**	19 865
Charges		
Charges locatives	**19 365**	19 865

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Notes complémentaires
au 31 mars 2018

5 - COMPTES CLIENTS - INDUSTRIES FORESTIÈRES

	2018	2017
	$	$
Scierie Dion & Fils inc.	**466**	910
Produits Forestiers Arbec inc.	**1 213**	
Produits Forestiers D.G.	**905**	2 780
Domtar inc.	**5 097**	3 100
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	**14 983**	22 078
Multibois F.L. inc.	**125**	
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	**10 583**	23 823
Scierie Arbotek inc.	**28**	48
Clermont Hamel ltée	**12 588**	11 949
Scierie Tech inc.		129
Bois traités Daaquam inc.	**2 410**	926
Carrier et Bégin inc.	**5 844**	9 514
Matériaux Blanchet inc.	**201**	
Kruger Wayagamack inc.	**1 119**	504
Scierie Lapointe et Roy ltée	**1 662**	6 319
Fontaine inc.	**2 580**	
Vexco inc.		109
Industriel Maibec inc.	**172**	417
Bois de sciage Lafontaine inc.	**42**	46
Adélard Goyette et Fils ltée		109
Blanchette et Blanchette inc.	**1 745**	1 664
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	**2 382**	2 482
Commonwealth Plywood ltée		345
	64 145	87 252

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2018
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
	$	**$**	**$**
Améliorations locatives	**10 136**	**9 494**	**642**
Équipement informatique	**54 588**	**27 419**	**27 169**
Mobilier et agencements	**42 439**	**37 301**	**5 138**
	107 163	**74 214**	**32 949**

			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
Améliorations locatives	10 136	8 082	2 054
Équipement informatique	37 111	22 813	14 298
Mobilier et agencements	42 439	35 430	7 009
	89 686	66 325	23 361

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Notes complémentaires
au 31 mars 2018

7 - CRÉDITEURS

	2018	2017
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**305 364**	697 159
Déductions à la source à payer	**7 249**	8 430
Vacances à payer	**13 896**	12 019
	326 509	717 608

Les sommes à remettre à l'État totalisent 6 380 $ au 31 mars 2018 (7 633 $ au 31 mars 2017).

8 - APPORTS REPORTÉS

	2018	2017
	$	$
Formation Aménagement forestier pour la faune en forêt privée		
Solde au début	**3 000**	12 000
Montant constaté aux résultats	**(3 000)**	(9 000)
Solde à la fin	**-**	3 000
Portail Agir Forêt-Faune		
Solde au début	**9 000**	18 000
Montant constaté aux résultats	**(4 500)**	(9 000)
Solde à la fin	**4 500**	9 000
Conservation volontaire de peuplements forestiers à haute valeur écologique en Chaudière		
Montant accordé au cours de l'exercice	**13 000**	
Montant constaté aux résultats	**(2 600)**	
Solde à la fin	**10 400**	-
Effet à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages		
Montant accordé au cours de l'exercice	**21 900**	
Montant constaté aux résultats	**(8 760)**	
Solde à la fin	**13 140**	-
Plan d'orientation / Ravages du sud de la Beauce		
Solde au début	**15 000**	
Montant accordé au cours de l'exercice		25 000
Montant constaté aux résultats	**(6 500)**	(10 000)
Solde à la fin	**8 500**	15 000
	36 540	27 000

9 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs a accordé une subvention de 2 505 000 $ à l'organisme pour les exercices 2019 à 2021. L'organisme prévoit utiliser une somme de 800 000 $ au cours du prochain exercice.

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, les comptes clients et les comptes clients - Industries forestières, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Annexes
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

Les montants des projets suivants sont inclus dans l'état des résultats :

ANNEXE A

	2018	2017
	$	$
MOBILISATION DES BOIS		
Produits		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	**282 697**	604 720
Pénalité vérification opérationnelle	**172**	
	282 869	604 720
Charges		
Salaires et charges sociales	**4 263**	457
Travaux - Programme d'aide	**282 122**	603 616
Frais de représentation et de déplacements	**155**	
Fournitures et frais de bureau	**3**	
Honoraires professionnels	**10 478**	
	297 021	604 073
	(14 152)	647

ANNEXE B

	2018	2017
	$	$
REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS		
Produits		
Revenus d'enregistrement de producteurs	**31 112**	27 283
Vente de données	**264**	
	31 376	27 283
Charges		
Salaires et charges sociales	**28 078**	24 377
Frais de représentation et de déplacements	**236**	123
Fournitures et frais de bureau	**3 676**	3 987
Télécommunications	**562**	494
Assurances	**168**	369
Charges locatives	**600**	685
Honoraires professionnels	**177**	180
Frais bancaires	**6**	
	33 503	30 215
	(2 127)	(2 932)

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
Annexes
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

ANNEXE C

	2018	2017
	$	$
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC		
Produits		
Fondation de la faune du Québec	**32 226**	29 025
Vente de données		2 597
	32 226	31 622
Charges		
Salaires et charges sociales	**47 308**	40 064
Frais de représentation et de déplacements	**4 607**	1 503
Fournitures et frais de bureau	**1 899**	2 991
Télécommunications	**315**	290
Honoraires professionnels	**1 771**	10 891
	55 900	55 739
	(23 674)	(24 117)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019

PAMVFP-SUBVENTION	Prévisions 2018-2019		
	Programme de mise en valeur	Vérification opérationnelle	TOTAL
PRODUITS			
PAMVFP	2 132 180 $		2 132 180 $
SUBVENTION 2018	800 000 $		800 000 $
PROGRAMME MOBILISATION DES BOIS	- $		- $
REVENUS DE COTISATION DES MEMBRES	1 200 $		1 200 $
PRÉLEVÉS DES INDUSTRIES	500 000 $		500 000 $
REVENUS D'INTERET PAMVFP	8 000 $		8 000 $
REVENUS D'INTERET SUBVENTION 2018	32 000 $		32 000 $
APPORT PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ	100 000 $		100 000 $
AUTRES REVENUS	1 000 $		1 000 $
TOTAL PRODUITS	**3 574 380 $**	**- $**	**3 574 380 $**
CHARGES			
TRAVAUX FORESTIERS - PAMVFP	2 333 545 $		2 333 545 $
TRAVAUX FORESTIERS - SUBVENTION	832 000 $		832 000 $
SALAIRES	126 479 $	59 985 $	186 464 $
ALLOCATIONS PRESIDENT	3 500 $		3 500 $
TOTAL AVANTAGES SOCIAUX	23 565 $	9 606 $	33 171 $
FRAIS BANCAIRES	300 $		300 $
FRAIS DE DÉPLACEMENT	1 500 $	3 500 $	5 000 $
FRAIS DE REPRÉSENTATION	200 $		200 $
FRAIS DE REPAS ET HÉBERGEMENT	1 000 $		1 000 $
FRAIS DE RÉUNION (SALLE, MATÉRIEL)	1 000 $		1 000 $
FOURNITURES DE BUREAU	800 $	200 $	1 000 $
ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT	400 $		400 $
FOURNITURES TECHNIQUES ET INFORMATIQUES	2 400 $	200 $	2 600 $
FRAIS DE LICENCES INFORMATIQUES	2 000 $	500 $	2 500 $
SIGGA	7 500 $	2 500 $	10 000 $
ASSURANCES ET COTISATIONS PROFESSIONNELLES	3 500 $	1 000 $	4 500 $
TELEPHONE	1 000 $	600 $	1 600 $
CELLULAIRE	500 $	100 $	600 $
RÉSEAU INTERNET	750 $	250 $	1 000 $
LOYER	4 500 $	500 $	5 000 $
ENTRETIEN ET RÉPARATION BUREAU	3 000 $		3 000 $
FOURNITURES DOMESTIQUES	400 $		400 $
PUBLICITE	600 $		600 $
FRAIS DIVERS	1 800 $	700 $	2 500 $
HONORAIRES COMPTABLES ET JURIDIQUES	5 000 $		5 000 $
HONORAIRES DE SERVICES CONSEILS	2 000 $		2 000 $
FRAIS DE POSTE	1 000 $		1 000 $
FRAIS PHOTOCOPIES ET PHOTOCOPIEUR	1 800 $	700 $	2 500 $
FRAIS FORMATION TRANSFERT DE CONNAISSANCES	25 000 $		25 000 $
FRAIS FORMATION	2 000 $		2 000 $
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	5 000 $		5 000 $
MISE EN ŒUVRE DU PPMV	25 000 $		25 000 $
REMPLACEMENT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	3 000 $		3 000 $
MOBILIER DE BUREAU	500 $		500 $
SUPPORT INFORMATIQUE	1 000 $		1 000 $
SITE INTERNET	500 $		500 $
TRAVAUX SPÉCIAUX	10 000 $		10 000 $
RÉSERVE POUR MOBILISATION DES BOIS	60 000 $		60 000 $
TOTAL CHARGES	**3 494 039 $**	**80 341 $**	**3 574 380 $**
EXCÉDENTS (PERTES)	**80 341 $**	**(80 341) $**	**- $**

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphones : 418-335-1112 – Télécopieur : 418-335-1108
agencech@arfpc.ca – www.arfpc.ca